

La colossale empreinte carbone des banques : une affaire d'État

NOVEMBRE 2019

© Les Amis de la Terre / Oxfam



Les Amis
de la Terre
France



OXFAM
France

Sommaire

6

Avant propos

8 [Plus de 4 000 pollueurs dans le viseur]

10

1/ Les banques françaises réchauffent la planète

10 [« Nous n'avons plus la place de construire quoi que ce soit qui émet du carbone »]

11 La colossale empreinte carbone des banques

14 [Quelles émissions de gaz à effet de serre annuelles pour la France ?]

15 RWE, Cheniere Energy, Total : zoom sur trois soutiens toxiques

19

2/ L'autorégulation, insuffisante à mettre la finance au service du climat

19 Les politiques des banques sont insuffisantes sur le papier...

21 ... Et cela se reflète dans leurs activités

22 Les petits pas concédés par les banques ne suffisent pas

25

3/ L'État doit s'émanciper du lobby financier et légiférer

25 L'État propose diversions et fausses solutions

26 [Institutions financières publiques : un rôle clé pour réorienter les flux financiers vers la transition écologique]

27 [Les changements climatiques ont des impacts financiers : l'État doit prévenir une nouvelle crise financière]

28 Climat et sortie du charbon : chronologie d'un renoncement de l'État

30 Le lobby bancaire, raison des freins politiques

32 Petites discussions entre amis : les portes tournantes entre Bercy et les lobbies du secteur financier

35

Conclusion et recommandations

36 Méthodologie

38 Notes

RÉDACTION Lorette Philippot (Les Amis de la Terre France) Alexandre Poidatz (Oxfam France). RELECTURE Malika Peyraut, Juliette Renaud (Les Amis de la Terre France) ; Yann Louvel (BankTrack) Cécile Dufлот, Caroline Prak, Nicolas Vercken, Armelle Le Comte (Oxfam France).

CONCEPTION GRAPHIQUE Zelda Mauger

La recherche sur l'empreinte carbone des banques françaises a été commandée auprès du cabinet indépendant Profundo. La recherche sur le lobbying du secteur financier a été menée en partenariat avec l'Observatoire des Multinationales.

Novembre 2019 © Les Amis de la Terre France

✉ @amisdelaterre | Oxfam France 📧 @oxfamfrance

Les informations contenues dans ce document étaient correctes au moment de la mise sous presse.

Ce rapport a été produit dans le cadre du projet *FairFinance* avec le soutien financier de l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement, ainsi qu'avec le soutien de la fondation Open Society. Son contenu relève de la seule responsabilité d'Oxfam France et des Amis de la Terre France et ne reflète pas nécessairement les positions de l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement ou de ses services.

Résumé exécutif

Le 23 septembre 2019, Emmanuel Macron déclarait au sommet des Nations Unies sur le climat: « Sur le plan financier, il nous faut nous mettre en cohérence avec nos actions. Ce souci de cohérence c'est d'arrêter de financer à l'extérieur des projets d'infrastructures carbonés. On ne peut pas dire ici, on est pour lutter contre le réchauffement climatique, pour la biodiversité, et continuer à financer dans d'autres pays des infrastructures qui polluent, qui augmentent les émissions de CO₂, et qui font exactement le contraire. »

Alors que s'ouvre les *Climate Finance Days* à Paris le 29 novembre 2019, les Amis de la Terre France et Oxfam France lèvent le voile sur **l'empreinte carbone colossale des banques françaises, qui représente plus de quatre fois les émissions de gaz à effet de serre de la France entière**. En 2018, les émissions de gaz à effet de serre issues des activités de financement et d'investissement des quatre principales banques françaises – BNP Paribas, Crédit Agricole, Société Générale et BPCE – dans le secteur des énergies fossiles ont atteint plus de 2 milliards de tonnes équivalent CO₂, soit 4,5 fois les émissions de la France cette même année. Chacune des trois premières banques françaises a à elle seule une empreinte carbone supérieure à celle du territoire français. Ces nouvelles données montrent aussi que des choix de financement différents sont possibles : les intensités carbone, relatives à la taille des banques, de Société Générale et BNP Paribas sont trois fois plus élevées que celle du groupe BPCE.

La crise climatique n'est pas une menace future, elle est visible et a déjà des impacts dévastateurs pour les plus vulnérables du monde. Sans action climatique ambitieuse, 100 millions de personnes pourraient basculer dans l'extrême pauvreté d'ici 2030¹. Le rapport spécial du Groupe intergouvernemental d'experts sur le climat (GIEC) sur un réchauffement de 1,5 °C a démontré la nécessité de réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030, et de poursuivre ces efforts pour atteindre une neutralité carbone à horizon 2050. La réussite de cette transformation rapide, profonde et sans précédent de nos économies dépend de notre capacité à réorienter dans un laps de temps très court les flux financiers.

Au contraire, les quatre grandes banques multinationales françaises, qui figurent dans le top 20 mondial² et dans le top 10 européen³, soutiennent et aggravent l'addiction du système énergétique global au charbon, au pétrole et au gaz⁴. Au cœur de l'économie, ces acteurs financiers incontournables orientent encore 70 % de leurs financements énergétiques vers les énergies fossiles⁵, responsables de 80 % des émissions de CO₂ mondiales⁶. Elles nous éloignent ainsi jour après jour un peu plus des objectifs de l'Accord de Paris, et nous entraînent vers des dérègle-

ments climatiques incontrôlables et irréversibles. Par exemple, les grandes banques françaises ont massivement investi dans des majors pétrolières et gazières. Avec 5,6 milliards d'euros d'achat de nouvelles actions de Total en 2018, le coût de ces transactions des banques françaises est faramineux en termes d'émissions de gaz à effet de serre, totalisant près de 18 millions de tonnes équivalent CO₂, soit l'équivalent de l'empreinte carbone de 5,6 millions de voitures à essence⁷.

Au-delà des conséquences climatiques et humaines, cette dépendance aux énergies fossiles représente un risque qui peut coûter très cher à l'économie, et à la finance elle-même. À court terme, les impacts climatiques transforment déjà le système financier. Feux de forêt, inondations, cyclones... Le climat a un impact physique direct sur l'économie réelle, et donc sur les acteurs financiers qui détiennent la valeur de ces actifs ou qui doivent rembourser les dommages. Sur le long terme, le monde financier devra appréhender la dépréciation massive d'actifs carbonés, appelés à être pénalisés par la transition vers une économie bas carbone. Par exemple, *BlackRock*, le premier gestionnaire d'actifs au monde, a perdu 90 milliards de dollars lors des dix dernières années pour avoir investi dans des entreprises fossiles⁸. Or, les choix quotidiens des banques sont toujours pris en fonction d'un horizon de quelques années seulement.

One Planet Summit, Climate Finance Days... les sommets visant à concilier finance et climat se sont multipliés en France depuis la COP21 en 2015. Malheureusement, les engagements régulièrement rendus publics par les banques françaises se sont avérés jusqu'à présent incapables de répondre au double enjeu d'empêcher le développement de nouvelles infrastructures d'énergies fossiles et d'accélérer la fermeture des actifs carbonés actuellement en opération. **S'ils marquent certes des pas dans la bonne direction, le rythme de marche est bien trop inégal et lent pour répondre aux objectifs de l'Accord de Paris.** Par exemple, alors que les grandes banques françaises redoublent d'efforts de communication pour se distancer du secteur du charbon, elles n'y ont pas toutes renoncé.

Face à l'urgence climatique et au vu de l'empreinte carbone monumentale que représentent les activités soutenues par les banques françaises, l'État doit prendre ses responsabilités. Les banques ne doivent pas nous enfermer pour les prochaines années et décennies dans un modèle énergétique fossilisé qui anéantirait tout espoir de lutte contre les changements climatiques. Au nom de l'intérêt collectif, imposer une régulation financière serait un signal fort afin de limiter les impacts humains et de prévenir un risque de crise financière majeur dû aux changements climatiques. Réorienter les soutiens des banques vers les énergies renouvelables – de plus en plus compétitives par rapport aux énergies fossiles⁹ – l'efficacité et la sobriété énergétiques représente au contraire une opportunité et un outil puissant de financement de la transition énergétique. Les financements d'aujourd'hui façonnent le monde de demain.

Malheureusement, comme le dénoncent Oxfam France et les Amis de la Terre France, l'État renonce à endosser cette responsabilité de régulation. Cela fait déjà un an que le 28 novembre 2018, à l'occasion du *Climate Finance Day*, le ministre de l'Économie et des Finances Bruno Le Maire avait déclaré être prêt à avoir recours à la contrainte si les acteurs financiers privés ne coupaient pas les vannes aux secteurs les plus nocifs pour le climat¹⁰. Quelques mois plus tard, le 2 juillet 2019, le gouvernement décidait finalement de décharger la responsabilité de l'action climatique sur les acteurs privés, faisant le vœu pieux que la solution serait trouvée dans l'autorégulation.

Pourquoi un nouveau renoncement ? Le rôle joué par les lobbies de la place financière parisienne pour freiner toute forme de régulation publique de leurs activités laisse peu de place au doute. En 2018, les banques et leurs représentants d'intérêt ont déclaré près de 10 millions d'euros pour influencer les décideurs nationaux, avec pas moins de 95 lobbyistes. L'interdépendance entre banquiers et décideurs s'explique également par les nombreux passages de hauts fonctionnaires du secteur public au secteur privé et vice-versa, des « portes tournantes » fonctionnant à plein régime. Ainsi, trente dirigeants de banques ou de lobbies bancaires ont déjà travaillé à Bercy ou dans une structure associée. Les banques françaises ont ainsi eu sept mois pour imposer leurs vues au détriment de l'intérêt collectif.

Éviter les conséquences les plus dramatiques de l'emballement climatique requiert que les banques cessent dès aujourd'hui de soutenir l'expansion des énergies fossiles et en sortent progressivement mais totalement au cours des prochaines décennies. **Parce que le climat ne saura lui se payer le luxe des petits pas concédés par les banques, il est temps pour l'État de rendre la finance redevable.**

Les Amis de la Terre France et Oxfam France demandent au gouvernement français de légiférer dès 2020 afin de garantir un alignement des banques françaises avec l'objectif de limiter l'augmentation de la température globale à +1,5 °C.



Avant-propos

En décembre 2015, l'Accord de Paris sur le climat fixait l'objectif de limiter le réchauffement global de la planète bien en-deçà de +2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et de tout mettre en œuvre pour ne pas dépasser +1,5 °C¹¹. Afin de s'y conformer, les États s'engageaient également dans ce texte à rendre les flux financiers compatibles avec une telle trajectoire de réduction des gaz à effet de serre.

**Sans action
climatique ambitieuse,
100 millions de personnes
pourraient basculer
dans l'extrême
pauvreté d'ici 2030.**

L'urgence climatique est là. Les impacts des changements climatiques se font de plus en plus violents et de plus en plus fréquents dans le monde. On en voit déjà les conséquences humaines, autant à travers les récentes vagues de chaleur meurtrières en Europe que les événements climatiques extrêmes qui touchent de manière disproportionnée les populations les plus vulnérables dans les pays du Sud. Sans action climatique ambitieuse, 100 millions de personnes pourraient basculer dans l'extrême pauvreté d'ici 2030¹². Les changements climatiques sont déjà l'une des premières causes de la progression de la faim dans le monde depuis 3 ans, alors qu'elle reculait depuis 10 ans¹³. Les femmes sont les plus susceptibles d'être les plus durement touchées, car non seulement elles sont surreprésentées dans les catégories les plus pauvres, mais leur source de revenus dépend davantage des ressources naturelles qui sont menacées de disparition. Les scientifiques insistent sur la nécessité d'une action immédiate¹⁴ : contenir le réchauffement climatique à 1,5 °C est encore techniquement possible, les transformations doivent être rapides, profondes et sans précédent¹⁵.

Lutter contre les changements climatiques impose de tourner le dos aux énergies fossiles, dont l'utilisation est responsable de 80% des émissions de CO₂ mondiales¹⁶. Au cœur de l'économie, les quatre plus grosses banques françaises, qui possèdent des actifs équivalents à 3 fois le PIB de la France¹⁷, ont donc leur rôle à jouer. En continuant de soutenir massivement les énergies fossiles, elles alimentent continuellement la crise climatique. Elles doivent cesser de soutenir les énergies climaticides, réorienter leurs activités vers une transition écologique socialement juste et soutenir les énergies renouvelables, de plus en plus compétitives et rentables, ainsi que l'efficacité et la sobriété énergétiques. Au cours des dernières années, les appels publics à mobiliser la finance en faveur de la transition énergétique se sont multipliés au rythme des grands rendez-vous internationaux. Depuis l'arrivée d'Emmanuel Macron à la tête de l'État, la France s'est voulue leader de la finance verte sur la scène internationale. Après avoir lancé, en décembre 2017, le *One Planet Summit* et accueilli chaque année en novembre le *Climate Finance Day*, Emmanuel Macron a été désigné chef de file de la finance climat au Sommet Action Climat des Nations Unies à New York en septembre 2019.

Répondant à ces incitations autant qu'à la pression grandissante de la société civile, les institutions financières privées sont de plus en plus nombreuses à adopter et communiquer sur de nouveaux engagements volontaires censés limiter leur exposition aux secteurs carbonés et aligner leurs activités aux objectifs de l'Accord de Paris. Les grandes banques françaises qui, à la veille de la COP21, avaient annoncé des mesures de réduction de leur soutien au charbon, se sont notamment dotées d'un panel de politiques sectorielles, couvrant désormais aussi l'industrie pétrolière et gazière.

La réalité est pourtant cruelle, les organisations de la société civile n'ont cessé d'alerter sur les flux de capitaux qui continuent d'alimenter de manière massive et inflexible les énergies fossiles. Cette année encore, une étude portée par 160 ONG révélait que 1 700 milliards d'euros de financement avaient été accordés à ces industries au cours des trois ans qui ont suivi la COP21¹⁸. À l'occasion du *Climate Finance Day 2018*, les Amis de la Terre France et Oxfam France publiaient deux rapports¹⁹ montrant non seulement que les grandes banques françaises avaient augmenté leurs financements aux énergies fossiles depuis l'adoption de l'Accord de Paris sur le climat, mais qu'elles n'avaient même pas renoncé à soutenir le développement du secteur du charbon.

En réaction à ces conclusions, le ministre de l'Économie et des Finances Bruno Le Maire a appelé les banques, assureurs et gestionnaires d'actifs à prendre des engagements d'arrêt de leurs soutiens aux secteurs les plus nocifs pour le climat, au premier rang desquels le charbon, et brandissant pour la première fois la menace d'une régulation contraignante publique pesant sur les activités climaticides des banques²⁰. En dépit de cette prise de conscience affichée, les reculs successifs du gouvernement tout au long de 2019 ont démontré son intention de ne pas aller plus loin que de vagues incitations, et ce malgré les réponses asymétriques et insuffisantes apportées par les banques françaises.

Mais alors que la puissance publique semble prête à croire que les banques sauront s'autoréguler de manière à limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C, quelle est l'ampleur réelle du problème ? Les Amis de la Terre France et Oxfam France ont décidé de mener l'enquête et d'évaluer l'empreinte carbone des grandes banques multinationales françaises. La recherche s'est portée sur BNP Paribas, Crédit Agricole, Société Générale et Banque Populaire Caisse d'Épargne (BPCE) qui figurent toutes dans le top 20 mondial²¹ et dans le top 10 européen²², revêtent une importance systémique globale. La fin de tout soutien à l'expansion des énergies fossiles devant être la première priorité d'un alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris, ont été calculées les émissions de gaz à effet de serre liées aux financements et investissements accordés par ces groupes aux entreprises des secteurs du charbon, du pétrole et du gaz.

Cette étude s'est en parallèle intéressée aux raisons profondes de l'inaction de l'État, alors que les petits pas concédés par les banques ne suffisent pas à répondre à l'urgence climatique. Les Amis de la Terre France et Oxfam France ont travaillé à mettre en lumière l'influence exercée par les lobbies de la place financière parisienne pour freiner toute forme de régulation publique des activités bancaires, laissant à ce jour aux intérêts privés le champ libre pour continuer à parier contre l'Accord de Paris.

Plus de 4000 pollueurs dans le viseur

Ce rapport repose sur une recherche commandée au cabinet d'études indépendant Profundo²³. La recherche porte sur les opérations de financement et d'investissement de quatre banques françaises – BNP Paribas, Société Générale, Crédit Agricole, Banque Populaire Caisse d'Épargne – en direction de 4797 entreprises. À l'initiative d'institutions financières néerlandaises, la méthodologie *Partnership Carbon Accounting Financials* (PCAF)²⁴ a été utilisée afin de quantifier l'empreinte carbone de ces banques françaises en 2018 associée à leurs soutiens aux entreprises actives dans le secteur énergétique ou des énergies fossiles.

Les résultats ont été construits en deux temps. D'une part, grâce à l'identification de l'ensemble des transactions financières réalisées par les banques françaises en direction d'entreprises actives dans les énergies fossiles en 2018. Les activités financières prises en compte pour quantifier les soutiens financiers des banques dans le secteur des énergies fossiles incluent les financements de projets, prêts syndiqués, les émissions d'actions et d'obligations et les détentions de nouvelles actions. Sont exclus : les financements bilatéraux, du fait de l'opacité totale qui règne sur ces activités, les banques faisant appel au secret professionnel vis-à-vis de leurs clients ; et les détentions d'obligations des banques, du fait du manque de données disponibles dans les bases de données financières.

D'autre part, la méthodologie PCAF permet d'imputer un volume d'émissions de gaz à effet de serre à chaque transaction effectuée par la banque, en fonction du type d'activité financière. Les données utilisées en ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre – scopes 1, 2 et 3 – des entreprises sont celles volontairement transmises par celles-ci dans le cadre du *Climate Disclosure Project*²⁵. Lorsqu'elles sont manquantes, elles ont été collectées sur les bases de données Bloomberg et Thomson, qui les rassemblent à partir de publications des entreprises ou de l'utilisation de leurs propres méthodologies pour effectuer une estimation par entreprise.

Les Amis de la Terre France et Oxfam France souhaitent insister sur la sous-estimation de l'empreinte carbone des banques étudiées. En effet, si ces données demeurent les plus complètes à ce jour et suffisent à révéler les principales tendances, les montants accordés aux entreprises actives dans le secteur des énergies fossiles peuvent être plus élevés que ceux révélés dans cette étude, du fait de (a) l'exclusion des prêts bilatéraux – seuls les prêts syndiqués effectués par un consortium de banques à une entreprise sont accessibles – et de la détention d'obligation ; (b) de la sélection des entreprises et (c) du fait du manque de transparence des entreprises quant à leur empreinte carbone. En effet, les émissions de gaz à effet de serre n'ont pas pu être attribuées pour plus de 40% des prêts et émissions d'actions et d'obligations.



*L'utilisation des énergies fossiles
est responsable de 80% des émissions
de CO₂ mondiales.*

1. Les banques françaises réchauffent la planète

« Nous n'avons plus la place de construire quoi que ce soit qui émet du carbone. »

Il y a un an, Fatih Birol, directeur exécutif de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), avertissait que les infrastructures d'énergies fossiles sont déjà si nombreuses dans le monde que tout nouveau projet polluerait les objectifs climatiques adoptés par la communauté internationale²⁶.

Ce constat est confirmé par une analyse du budget carbone mondial disponible pour rester dans les limites inscrites dans l'Accord de Paris. Le carbone contenu dans les réserves d'énergies fossiles actuellement en opération suffirait à nous faire franchir la barre de 1,5 °C et nous pousserait vers près de 2 °C de réchauffement global²⁷. L'exploitation des réserves de pétrole et gaz déjà ouvertes – hors charbon – nous mènerait à elle seule au-delà d'une hausse de 1,5 °C de la température²⁸. La conclusion à tirer est sans appel : non seulement nous ne pouvons pas repousser la frontière des énergies fossiles en ouvrant de nouveaux gisements ou en construisant de nouvelles infrastructures de charbon, de pétrole ou de gaz, mais être sérieux sur l'objectif de 1,5 °C impose également de laisser dans le sol une partie des ressources déjà en cours d'extraction.

Le rapport spécial du Groupe intergouvernemental d'experts sur le climat (GIEC) sur un réchauffement de 1,5 °C a en outre démontré la nécessité de réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030, et de poursuivre ces efforts pour atteindre une neutralité carbone à l'horizon 2050²⁹. Respecter l'Accord de Paris exige ainsi de planifier la décarbonation accélérée du secteur énergétique, qui représente environ deux tiers des émissions de gaz à effet de serre mondiales, et donc de mettre en œuvre une sortie progressive des énergies fossiles, selon un calendrier capable de refléter la responsabilité des pays industrialisés. La moitié la plus pauvre de la population – environ 3,5 milliards de personnes – est en effet responsable de seulement 10 % environ des émissions de CO₂ mondiales, alors qu'elle vit dans les pays les plus vulnérables au changement climatique. Parallèlement, environ 50 % des émissions mondiales sont imputables aux 10 % des habitants de la planète les plus riches³⁰. En ce qui concerne le charbon, le pic de production d'électricité à partir de charbon doit être atteint en 2020 et réduire rapidement par la suite pour une sortie totale d'ici 2030 dans les pays européens et de l'OCDE, et d'ici à 2040 dans le monde³¹. Les secteurs du pétrole et du gaz doivent également connaître un net déclin d'ici à 2030, en premier lieu dans les pays européens, pour garantir une sortie mondiale d'ici 2050.

(...)

(...)

Des études montrent que le budget carbone restant à l'Union européenne pour maintenir le réchauffement global en dessous de 1,5 °C lui impose de sortir des énergies fossiles, y compris du gaz, d'ici 2030³². Bien entendu, plus nous reculerons devant l'urgence à agir et nous continuerons à polluer au-delà des niveaux prescrits par la science climatique, plus la pente de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de fermeture des actifs fossiles à emprunter sera vertigineuse.

Puisque la réussite de cette transformation

rapide et radicale de notre système énergétique dépend de notre capacité à réorienter dans un laps de temps très court les flux financiers, l'industrie financière doit se plier à ces objectifs équitables et fondés sur la science. En d'autres termes, éviter les conséquences les plus dramatiques de l'emballement climatique requiert que les banques cessent dès aujourd'hui de financer ou d'investir dans l'expansion des énergies fossiles et s'engagent à aligner leurs activités avec ce calendrier de sortie du charbon, du pétrole et du gaz.

La colossale empreinte carbone des banques

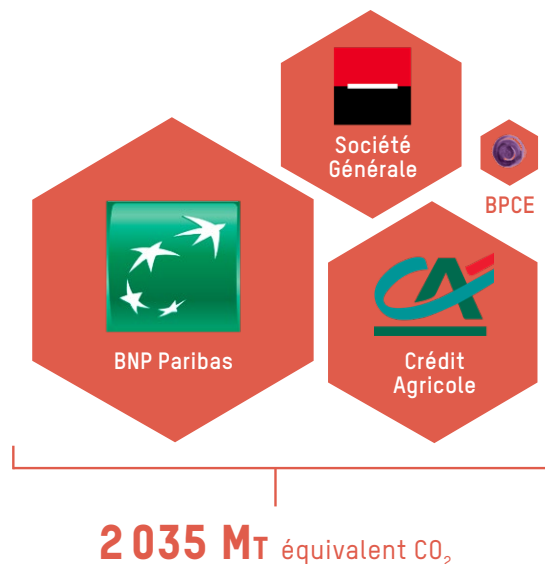
En 2018, les émissions de gaz à effet de serre issues des activités de financement et d'investissement des quatre principales banques françaises – BNP Paribas, Crédit Agricole, Société Générale et BPCE – dans le secteur des énergies fossiles ont atteint plus de 2 milliards de tonnes équivalent CO₂, soit 4,5 fois les émissions de la France cette même année³³. Ce chiffre très élevé témoigne non seulement de l'ampleur de la dépendance des banques aux énergies fossiles, mais aussi du rôle moteur qu'elles continuent à jouer pour entraîner le système vers toujours plus d'énergies fossiles.

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE AU TITRE DE 2018, EN MILLIONS DE TONNES ÉQUIVALENT CO₂

En 2018, les émissions des 4 plus grandes banques françaises équivalaient 4,5 fois les émissions de la France



445 M_T
équivalent CO₂

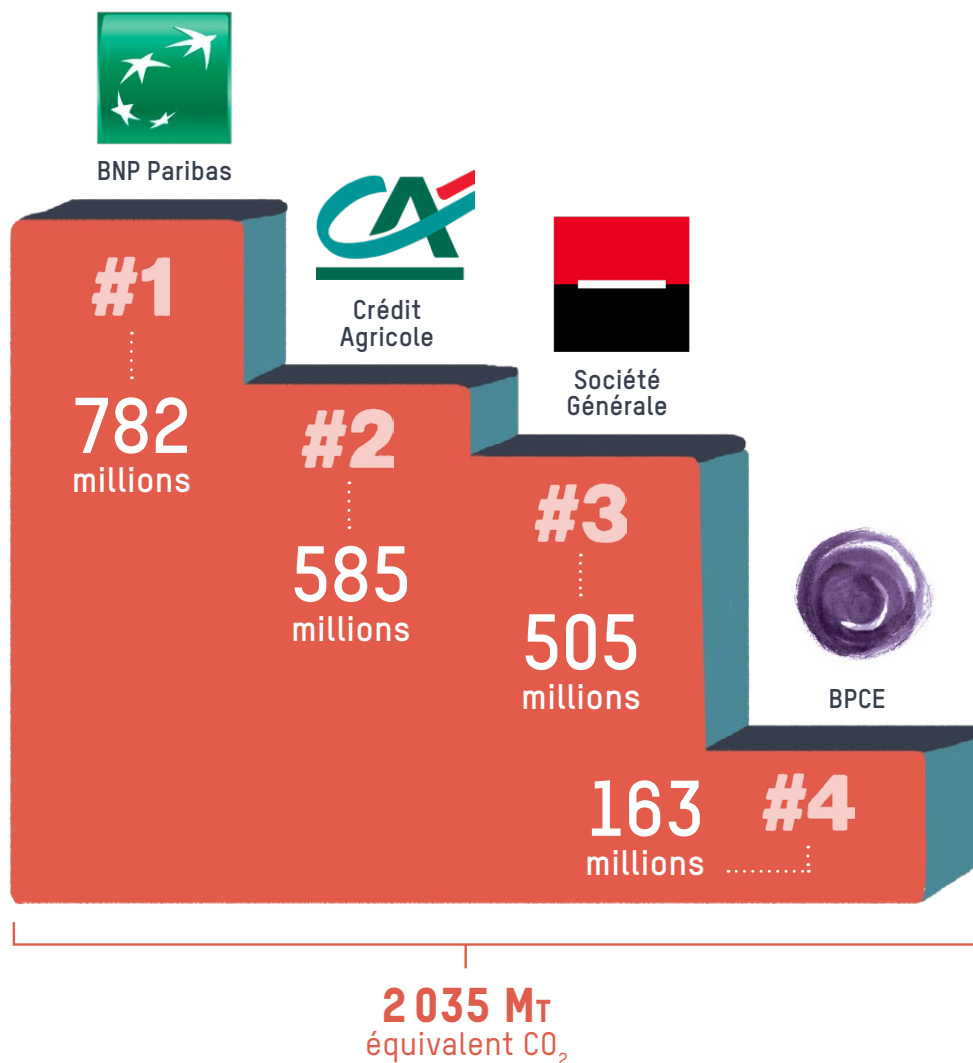


Les banques ont dès lors une responsabilité et un rôle crucial à jouer dans la transition, tant leurs financements et leurs investissements contribuent aux émissions de gaz à effet de serre mondiales.

Sans surprise, plus le poids financier d'une banque est important, plus les émissions qu'elle génère sont élevées. Parmi les banques étudiées par les Amis de la Terre France et Oxfam France, BNP Paribas occupe ainsi la tête du classement, suivie par Crédit Agricole, Société Générale et finalement BPCE. Chacune des trois premières banques françaises a, à elle seule, une empreinte carbone supérieure à celle du territoire français.

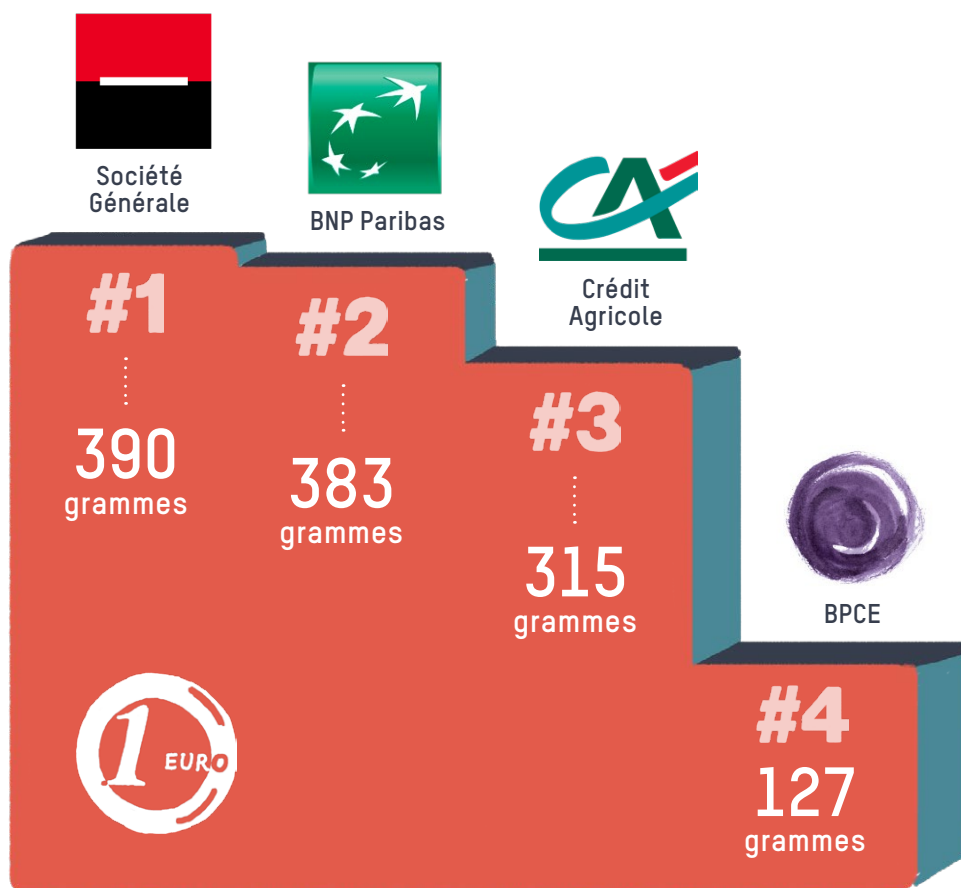
Elles ont dès lors une responsabilité et un rôle crucial à jouer dans la transition, tant leurs financements et leurs investissements contribuent aux émissions de gaz à effet de serre mondiales. Ces volumes sont révélateurs de leurs fortes expositions à l'industrie des énergies fossiles. Réorienter leurs soutiens vers les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique représente au contraire un levier puissant de décarbonisation de l'économie.

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DES BANQUES AU TITRE DE 2018, EN MILLIONS DE TONNES ÉQUIVALENT CO₂



Lorsque les émissions de gaz à effet de serre des banques sont comparées en fonction de leur taille – volume de leurs activités³⁴ –, alors le profil évolue : Société Générale est la plus polluante par euro, suivi de près par BNP Paribas. L'intensité carbone de Société Générale est ainsi trois fois plus élevée que celle du Groupe BPCE. Ces différences majeures témoignent des modèles économiques hérités par les banques, qui sont historiquement plus ou moins tournés vers le secteur énergétique, plus ou moins tournés vers les entreprises actives dans le charbon, le pétrole et le gaz. Elles montrent aussi que d'autres modèles sont possibles : la marge de progression est immense pour des banques comme Société Générale, BNP Paribas et Crédit Agricole.

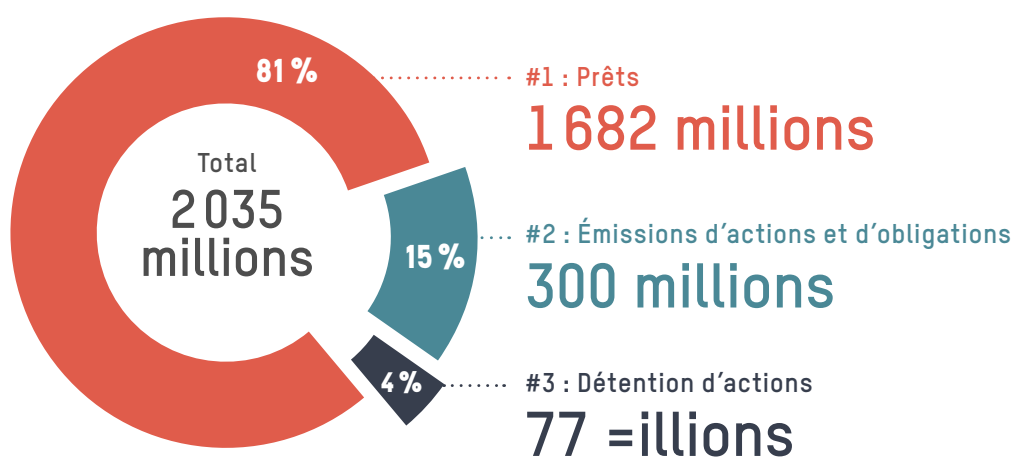
INTENSITÉ CARBONE, AU TITRE DE 2018, EN GRAMMES ÉQUIVALENT DE CO₂ PAR EURO



Les banques peuvent financer des entreprises, c'est-à-dire injecter de l'argent frais à l'aide d'outils tels que les financements de projets, les prêts aux entreprises, ou les émissions de nouvelles actions ou obligations. En plus de leurs financements, les banques soutiennent également les entreprises par un autre canal : les investissements sur les marchés financiers. Autrement dit, elles achètent des actions et des obligations d'entreprises actives dans le secteur des énergies fossiles – la détention d'obligation n'a pas pu être analysée dans le cadre de cette recherche. Ces financements et investissements sont autant de manières par lesquelles une banque contribue à générer des émissions de gaz à effet de serre.

L'analyse de la répartition des émissions de BNP Paribas, Crédit Agricole, Société Générale et BPCE par outil financier montre que les prêts sont responsables de la très grande majorité des émissions de gaz à effet de serre attribuées aux soutiens financiers des banques. A eux seuls ils ont généré 1 658 millions de tonne équivalent CO₂ en 2018, soit près de 4 fois les émissions annuelles françaises. Les émissions d'actions et d'obligations figurent en deuxième position, devant les investissements. Cela illustre le choix des grandes banques françaises d'injecter de l'argent frais dans les secteurs du charbon, du pétrole et du gaz.

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE PAR OUTIL FINANCIER AU TITRE DE 2018, EN MILLIONS DE TONNES ÉQUIVALENT DE CO₂



Quelles émissions de gaz à effet de serre annuelles pour la France ?

Le ministère de la Transition écologique et solidaire évalue à 445 millions de tonnes équivalent CO₂ les émissions de gaz à effet de serre de la France³⁵. Ce chiffre est obtenu par une évaluation des émissions directes générées sur le territoire français dans les secteurs de l'énergie, du transport, de l'agriculture, etc. Mais ce périmètre ne prend pas en compte la réelle empreinte carbone

des activités françaises, c'est-à-dire les émissions liées à la consommation et à la production françaises situées en amont et en aval. Il exclut par exemple les émissions importées des biens produits à l'étranger et répondant à la demande nationale, qui sont pourtant en constante augmentation. Il s'agit donc bien d'émissions territoriales et non d'émissions nationales³⁶. Ce mode de calcul ne capture bien entendu pas non plus les émissions de gaz à effet de serre générées par les entreprises françaises à l'international, ni celles dont se rendent responsables des banques comme BNP Paribas, Crédit Agricole, Société Générale ou BPCE.

RWE, Cheniere Energy, Total : zoom sur trois soutiens toxiques

RWE, FINANCEMENT D'ENTREPRISE DE BNP PARIBAS ET SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, AU TITRE DE 2018



L'entreprise allemande RWE est le premier pollueur européen du secteur privé. Ses centrales à charbon émettent plus de 100 millions de tonnes de CO₂ par an, soit l'équivalent des émissions cumulées de la Suède, de la Suisse et du Portugal. Il est le plus gros producteur de lignite au monde avec 86,3 millions de tonnes extraites par an, et le plus gros producteur d'électricité à partir de charbon d'Europe avec 17,4 GW de capacités installées³⁹.

RWE est de surcroît bien décidé à faire tourner ses mines et centrales à charbon le plus longtemps possible et bien au-delà de 2030, date à laquelle les pays européens de l'OCDE devront être sortis du charbon conformément à l'Accord de Paris. Malgré une récente tentative de verdir son image en annonçant l'avènement du « nouveau RWE » et un objectif de neutralité carbone pour 2040⁴⁰, le géant du charbon maintient son cap vers une sortie du charbon d'ici à 2038. À l'heure où il devrait présenter des plans de fermeture de ses actifs, il projette au contraire de vider et raser cinq villages entiers au profit de l'expansion de sa gigantesque mine de lignite de Garzweiler en Allemagne, située à 200 km de la France.

En 2014 puis en 2016, BNP Paribas et Société Générale ont participé à deux prêts de 4 milliards d'euros à RWE, totalisant respectivement 350 millions d'euros de financement à cette entreprise. En 2018, ces soutiens ont chacun été associés à 5626000 tonnes équivalent CO₂. Mais alors que Crédit Agricole et BPCE, également anciens banquiers de RWE, ont adopté en 2019 de nouvelles politiques charbon excluant l'énergéticien allemand, BNP Paribas et Société Générale lui ont renouvelé leur soutien début 2019, participant à un financement de 5 milliards d'euros⁴¹. Société Générale et BNP Paribas ont elles aussi pris cette année de nouveaux engagements sur le secteur, mais n'ont adopté aucun critère ferme garantissant l'exclusion de RWE de leurs clients.

CHENIERE ENERGY, FINANCEMENT DE PROJET DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ET CRÉDIT AGRICOLE, AU TITRE DE 2018



Alors que la production de pétrole et gaz de schiste est en plein boom depuis une quinzaine d'années aux États-Unis et a déjà dévasté des pans entiers du territoire nord-américain⁴³, les industriels appuyés par l'administration Trump anticipent encore une expansion du secteur. Si ces plans sont mis à exécution, le plus important bassin extractif, le bassin permien, pourrait à lui seul émettre assez de gaz à effet de serre pour consommer 10 % du budget carbone mondial disponible pour rester sous le seuil critique de 1,5 °C de réchauffement⁴⁴.

Ce développement est conditionné par la construction de nouveaux gazoducs et terminaux de liquéfaction et d'exportation gaziers, marché sur lequel Cheniere Energy s'est imposé comme leader mondial. En 2016, l'entreprise américaine est notamment devenue la première à faire entrer en opération un terminal en Amérique du Nord, le terminal Sabine Pass LNG, qui exporte désormais son gaz de schiste jusqu'en France⁴⁵.

Entre 2013 et 2015, Société Générale et Crédit Agricole ont respectivement accordé 588 millions et 252 millions d'euros de financement au projet Sabine Pass LNG. Ces prêts, qui courent encore aujourd'hui, ont été responsables en 2018 de 565 000 tonnes équivalent CO₂ pour Société Générale, et 219 000 tonnes équivalent CO₂ pour Crédit Agricole. Société Générale, partenaire historique et privilégié de Cheniere Energy avait en outre assisté l'entreprise américaine en qualité de conseiller financier du projet⁴⁶.

À ce jour, cinq terminaux ont été construits aux États-Unis et des dizaines sont sur la table. Alors que chacun d'entre eux est un coup de canif porté à l'Accord de Paris, Société Générale en est un bailleur clé et se positionne ouvertement comme leader sur ce marché⁴⁷. Après Sabine Pass LNG, Corpus Christi LNG, Freeport LNG, Cameron LNG, Elba LNG et Driftwood LNG, elle joue aujourd'hui un rôle actif dans le développement du Rio Grande LNG au Texas, dont le financement est attendu pour début 2020.

TOTAL, INVESTISSEMENT DE BNP PARIBAS, CRÉDIT AGRICOLE, SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, ET BPCE, AU TITRE DE 2018



Total est l’un des premiers émetteurs de gaz à effet de serre au monde⁴⁹, et rien n’indique qu’elle ait pris la mesure de l’urgence climatique. Au contraire, quand d’un côté, elle se targue de pouvoir compter sur une stratégie compatible avec l’objectif de limiter la hausse globale des températures à 2 °C à horizon 2100⁵⁰ – ce qui rappelons-le n’est pas l’objectif d’atténuation fixé par l’Accord de Paris –, elle continue de l’autre à investir massivement dans l’exploration et l’exploitation de nouveaux gisements d’énergies fossiles⁵¹.

Au Mozambique, Total vient de mettre la main sur les actifs de l’entreprise américaine Anadarko, et projette de développer d’immenses réserves gazières jusqu’alors intactes⁵². En Ouganda, elle prévoit d’ouvrir six champs pétroliers situés au cœur d’une aire naturelle protégée⁵³, et de construire le plus long oléoduc chauffé au monde⁵⁴. En Arctique, elle signe un nouveau projet d’extraction et de liquéfaction de gaz⁵⁵. Au Brésil, en Angola, au Nigéria, elle fore en eaux ultra profondes, n’hésitant pas à repousser les frontières géographiques et technologiques des énergies fossiles⁵⁶.

En 2018, les grandes banques françaises ont massivement investi dans Total : Crédit Agricole pour 2,840 milliards, Société Générale pour 1,428 milliard d’euros, BPCE pour 1,033 milliard d’euros, et BNP Paribas pour 412 millions d’euros. Le fait qu’elles fassent le choix aujourd’hui d’acheter de nouvelles actions dans des entreprises fossiles est un signal inquiétant. Le coût de ces transactions est cher en termes d’émissions de gaz à effet de serre, totalisant près de 18 millions de tonnes équivalent CO₂. Mais alors qu’aucune transition énergétique ne sera possible sans une mise au pas des majors pétrolières et gazières, les banques qui en sont les financeurs et actionnaires manquent cruellement de stratégie à leur égard et se rendent complices de leurs impacts climatiques en continuant de les soutenir.

Emmanuel Macron à la conférence de presse organisée en marge de l'Assemblée générale des Nations unies à New York en septembre 2017 au cours de laquelle il renouvelait dans son discours son ambition de faire du climat une priorité.

© Nations Unies



2. L'autorégulation, insuffisante à mettre la finance au service du climat

Poussées par la société civile, les banques françaises ont commencé en 2011 à adopter de premières politiques appliquées aux énergies fossiles prenant acte de leur responsabilité dans le développement de nouveaux projets toxiques. En 2013 et 2014, elles se distançaient de certaines pratiques et projets d'extraction de charbon, le *mountaintop removal* (MTR) aux États-Unis et le bassin de Galilée en Australie. À la veille de la COP21, alors que les projecteurs étaient braqués sur la France, Crédit Agricole, BPCE, Société Générale et BNP Paribas ont successivement adopté de premiers critères de réduction de leurs soutiens à l'ensemble du secteur du charbon⁵⁷ — qu'elles ont toutes révisés en 2019. En 2017, elles faisaient de même pour le pétrole et le gaz, restreignant leurs activités pour certains hydrocarbures non conventionnels : les sables bitumineux, les forages en région arctique, et pour BNP Paribas les pétrole et gaz de schiste⁵⁸. Mais alors que ces quatre groupes bancaires internationaux ont fait du climat un thème phare de leur communication et affichent désormais tous leurs ambitions de s'aligner avec les objectifs de l'Accord de Paris, qu'en est-il véritablement ?

Des politiques insuffisantes sur le papier...

BNP Paribas, qui figure parmi les premiers financeurs occidentaux de l'expansion du charbon⁵⁹, a la semaine dernière annoncé de nouveaux engagements sur le secteur⁶⁰, mais a raté sa sortie du charbon. Elle a en effet retenu un calendrier qui n'est pas aligné avec les objectifs de l'Accord de Paris, actant une sortie du charbon dans les pays de l'OCDE en 2040, soit 10 ans trop tard. Elle a par ailleurs fait le choix d'une formulation floue et au conditionnel sur le sort réservé aux entreprises qui prévoient encore de nouvelles centrales à charbon, et a fait l'impasse sur celles qui continuent de développer mines et autres infrastructures dans le secteur ennemi numéro un du climat. Ses filiales de gestion d'actifs BNP Paribas Asset Management⁶¹ et d'assurance Cardif avait adopté des seuils d'exclusion strictes qu'on ne retrouve pas dans ces nouveaux engagements portant sur les activités de prêts et de services financiers de BNP Paribas. BNP Paribas est par contre allée plus loin sur le pétrole et le gaz, en décidant de cesser de soutenir directement et indirectement l'exploration, la production, le transport et l'exportation des sables bitumineux, des pétrole et gaz de schiste, et des hydrocarbures extraits en Arctique⁶². Il demeure que si elle s'est

ainsi largement retirée de l'industrie pétrolière et gazière en Amérique du Nord, elle reste omniprésente dans le reste du monde.

Crédit Agricole s'est distinguée en juin 2019 par l'adoption d'une politique détaillée sur le charbon, qui s'est imposée comme meilleure pratique en la matière⁶³. La banque s'est en effet engagée à exclure toutes les entreprises actives à plus de 25 % ou se développant dans le secteur, et s'est fixée une trajectoire de sortie totale du charbon d'ici 2030 pour les pays européens et de l'OCDE, 2040 pour la Chine, et 2050 pour le reste du monde. Elle a souhaité appliquer ce calendrier non seulement à son propre portefeuille, mais exige également de ses clients qu'ils s'y conforment en communiquant à horizon 2021 un plan de fermeture de leurs actifs⁶⁴. Une importante limite persiste : les plus récents scénarios fondés sur la science requièrent une sortie globale d'ici 2040 au plus tard⁶⁵, date dont Crédit Agricole va devoir au plus vite prendre acte si elle souhaite continuer à être citée en exemple. Elle est en revanche quasi silencieuse sur l'enjeu du pétrole et du gaz, ses engagements se cantonnant à l'exclusion de ses soutiens directs aux projets pétroliers liés aux sables bitumineux et en Arctique⁶⁶.

Société Générale a de même publié cet été une nouvelle politique charbon⁶⁷, mais n'a malheureusement pas jugé bon de s'inspirer de celle de Crédit Agricole. Elle repousse l'action en laissant la porte ouverte à des entreprises très fortement actives dans le secteur, à des entreprises qui n'ont pas de plan de sortie du charbon, et même à des entreprises qui continuent à développer mines et centrales⁶⁸. Comme BNP Paribas, elle garde ainsi dans son portefeuille des entreprises telles que RWE, premier pollueur d'Europe qui n'envisage pas de sortie du charbon avant 2038. Société Générale n'a pas non plus suivi l'exemple de BNP Paribas quant au pétrole et au gaz⁶⁹, mettant seulement fin à ses soutiens aux projets de sables bitumineux et en Arctique, et aux entreprises actives pour plus de 50 % dans ces secteurs⁷⁰. Ces faibles mesures lui permettent d'occuper une place prépondérante dans le développement de nouveaux projets d'énergies fossiles non conventionnels et notamment liés au gaz de schiste.

Banque Populaire Caisse d'Épargne a elle aussi pris de nouveaux engagements charbon à la suite de Crédit Agricole⁷¹, mais n'a retenu que l'une des mesures adoptées par cette dernière : l'exclusion des entreprises fortement actives dans le secteur, soit exposées à plus de 25 %. Elle ne s'est donc fixée aucune stratégie de sortie du charbon alignée avec les objectifs de l'Accord de Paris. En ce qui concerne le pétrole et le gaz, BPCE a retenu un seuil d'exclusion de 30 % adossé aux activités de ses clients dans les sables bitumineux et forages pétroliers en Arctique, mais oubliant le toxique secteur des hydrocarbures de schiste⁷².

... qui se reflète dans les activités des banques

L'approche volontariste retenue jusqu'à présent pour encadrer les activités des banques commerciales dans les énergies fossiles a eu pour conséquence de voir émerger des politiques à l'efficacité très variable. Par exemple, alors que la politique pétrole et gaz adoptée en 2017 par BNP Paribas a entraîné une chute de plus de 90 % de ses soutiens aux sables bitumineux, hydrocarbures de schiste et gaz liquéfié (GNL) entre 2016 et 2018, les politiques de Crédit Agricole, Société Générale et BPCE sont loin d'avoir produit le même impact. Pour ce qui est des forages en Arctique, les quatre grandes banques sans exception ont maintenu ou augmenté leurs financements à ce secteur destructeur malgré l'adoption de critères (insuffisants) censés les limiter⁷³.

Précisons ici qu'il est rare que les banques violent leurs propres politiques, ces chiffres en démontrent plus vraisemblablement les insuffisances et donc l'inefficacité. Même lorsqu'une banque a le courage d'une politique vertueuse comme cela a été le cas pour BNP Paribas sur les hydrocarbures et pour Crédit Agricole sur le charbon, rien n'oblige ses concurrentes à s'aligner sur les meilleures pratiques.

Le fossé qui sépare ce que permettent les politiques volontaires des banques commerciales françaises et ce qu'exige le respect des objectifs de l'Accord de Paris se traduit par des financements massifs aux énergies fossiles. En mars 2019, une étude portée par 160 ONG a ainsi révélé que BNP Paribas, Société Générale, Crédit Agricole et BPCE, ont financé le charbon, le pétrole et le gaz à hauteur de plus de 124 milliards d'euros au cours des trois années qui ont suivi l'adoption de l'Accord de Paris sur le climat⁷⁴. La tendance n'est en outre pas à la réallocation des flux financiers des énergies fossiles vers les énergies renouvelables. **En 2016 et 2017, 70 % des financements énergétiques des banques ont été fléchés vers les énergies fossiles, contre 20 % vers les énergies renouvelables.** De 2016 à 2017, elles ont même réduit leurs financements aux énergies renouvelables d'un montant équivalent à l'augmentation de leurs financements aux énergies fossiles⁷⁵.

De surcroît, alors que les grandes banques françaises redoublent d'efforts de communication pour se distancer du secteur du charbon, elles n'ont même pas toutes renoncé à soutenir son développement. Entre 2016 et 2018, BNP Paribas, Société Générale, Crédit Agricole et BPCE ont encore accordé plus de 10 milliards d'euros de financements aux entreprises qui construisent de nouvelles centrales à charbon dans le monde⁷⁶. Seule Crédit Agricole a depuis pris les mesures qui s'imposent, développant une politique qui la protège désormais d'alimenter toute expansion de l'industrie du charbon.

« Sur le plan financier, il nous faut nous mettre en cohérence avec nos actions. Ce souci de cohérence c'est d'arrêter de financer à l'extérieur des projets d'infrastructures carbonés. On ne peut pas dire ici, on est pour lutter contre le réchauffement climatique, pour la biodiversité, et continuer à financer dans d'autres pays des infrastructures qui polluent, qui augmentent les émissions de CO₂, et qui font exactement le contraire. »

Emmanuel Macron,

23 septembre 2019 à New York, à la tribune des Nations Unies

Les petits pas concédés par les banques ne suffisent pas

Les engagements régulièrement rendus publics par les banques françaises se sont avérés jusqu'à présent incapables de répondre au double enjeu d'empêcher le développement de nouvelles infrastructures d'énergies fossiles et d'accélérer la fermeture des actifs carbonés actuellement en opération. S'ils marquent certes des pas indispensables dans la bonne direction, le rythme de marche est bien trop inégal et trop lent pour engager les transformations rapides, profondes et sans précédent de nos sociétés appelées par le GIEC⁷⁷. Le simple fait qu'il ait fallu attendre une quinzaine d'années entre les premières interpellations de la société civile sur les soutiens climaticides de l'industrie financière au charbon et la première politique crédible d'une banque française sur le secteur en dit long sur l'urgence pour le régulateur de se saisir de cet enjeu. Le climat ne saura lui se payer le luxe des petits pas.

Le 23 septembre 2019, Emmanuel Macron déclarait au sommet des Nations-unies sur le climat : « Sur le plan financier, il nous faut nous mettre en cohérence avec nos actions. Ce souci de cohérence c'est d'arrêter de financer à l'extérieur des projets d'infrastructures carbonés. On ne peut pas dire ici, on est pour lutter contre le réchauffement climatique, pour la biodiversité, et continuer à financer dans d'autres pays des infrastructures qui polluent, qui augmentent les émissions de CO₂, et qui font exactement le contraire.⁷⁸ » Il est en effet temps que l'État se mette en cohérence avec les engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris et le rapport spécial du GIEC sur le réchauffement de 1,5 °C qu'il a adopté, et avec le devoir de vigilance des multinationales qui oblige les grandes entreprises françaises à prévenir, entre autres, les risques environnementaux. **Face à l'urgence climatique et au vu de l'empreinte carbone monumentale que représentent les activités soutenues par les banques françaises, l'État doit prendre ses responsabilités.** Au nom de l'intérêt collectif, c'est un devoir public que de mettre en place des normes contraignantes afin de garantir la réorientation des flux financiers vers une économie bas carbone.

Les banques ne doivent pas nous enfermer pour les prochaines années et décennies dans un modèle énergétique fossilisé qui anéantirait tout espoir de limiter les impacts des changements climatiques. Imposer une régulation financière serait un

pas indispensable afin de répondre aux plus de 2 millions de signataires de l'Affaire du Siècle⁷⁹ qui partagent notre constat sur l'insuffisance de l'action de l'État en matière de lutte contre les changements climatiques. Ce serait également un signal fort envers les citoyens entrés en désobéissance civile pour dénoncer « la République des Pollueurs⁸⁰ », dénonçant le fait que nos responsables politiques ne peuvent plus continuer à faire primer les intérêts privés des grands pollueurs sur la transition écologique et sociale. Les changements climatiques sont déjà une inquiétude quotidienne partagée par les Français. Selon un récent sondage, ils jugent à 61 % que l'État devrait avoir une action véritablement transformatrice passant par des règles contraignantes, contre 32 % qui privilégient la simple incitation⁸¹.



*Le lobby de la place financière de Paris
exerce une importante influence sur
les décisions prises à Bercy.*

© Raphael Vandon



**SOCIÉTÉ
GÉNÉRALE**

3. L'État doit s'émanciper du lobby financier et légiférer

L'État propose diversions et fausses solutions

Les sommets visant à concilier finance et climat se sont multipliés depuis la COP21 en 2015. Dernier exemple en date, le sommet des Nations Unies sur le climat, le 23 septembre 2019, où 130 banques ont notamment signé une déclaration « pour une activité bancaire responsable ». Parmi ces banques, cinq françaises, se préparent, d'ici 3 ans, à analyser leurs activités pour les rendre compatibles avec l'Accord de Paris sur le climat⁸². Les banques (1) s'engagent à développer des méthodologies afin de mesurer l'impact climatique de leur portefeuille, et (2) créent des coalitions d'acteurs financiers pour prendre des engagements collectifs. Malheureusement ces déclarations en cascade s'apparentent plus souvent à un outil de communication et de greenwashing. La méthode et le calendrier ne garantiront en rien un alignement avec l'Accord de Paris, repoussant aux calendes grecques toute sortie des énergies fossiles. Comme le montrent les deux premières parties de ce rapport, il existe un fossé entre les politiques volontaires des banques commerciales françaises et ce qu'exige le respect des objectifs de l'Accord de Paris.

Il existe un fossé entre les politiques volontaires des banques commerciales françaises et ce qu'exige le respect des objectifs de l'Accord de Paris.

La tendance au niveau international est révélatrice du positionnement français : le gouvernement croit au mythe de l'autorégulation du système financier, sans jamais rendre la finance redevable. Pourtant l'État français est très fier de porter au niveau international l'article 173 de la loi de Transition énergétique pour la Croissance verte de 2015, votée lors de la mandature précédente. Cet article, une première mondiale, incite les investisseurs institutionnels français à être transparents sur l'impact de leurs investissements en matière de climat. Ces derniers doivent indiquer la part verte de leurs portefeuilles, mais aussi la contribution de leurs investissements dans la lutte contre les changements climatiques. Après trois ans, le reporting climatique apparaît trop souvent comme un exercice de conformité, s'éloignant de l'objectif initial du législateur qui visait à augmenter les flux de financement et d'investissement vers la transition bas carbone⁸³.

Les obligations de transparence de l'article 173 ne prévoient même pas la publication de la part et des montants des soutiens financiers accordés aux énergies fossiles, et ne

sont pas imposées aux établissements de crédit, autrement dit les banques. De plus, cette loi devait aboutir trois ans après son application à la mise en place de cibles indicatives par l'Etat afin de garantir un alignement des investisseurs avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique. Hormis que dans un bilan de l'application de l'article 173 publié en juin 2019, l'État juge que « *les méthodologies ne sont pas encore assez mûres pour permettre de publier cet arrêté* »⁸⁴. En totale contradiction avec lui-même, le gouvernement juge pourtant qu'il existe des méthodologies assez mûres pour être défendues au niveau international, telle que la méthodologie PCAF – utilisée dans la première partie de ce rapport, voir l'encart méthodologique plus haut – défendue par la France au Sommet des Nations Unies sur le climat en septembre 2019⁸⁵. D'ailleurs, le 10 juillet 2019, les plus gros investisseurs néerlandais se sont engagés, en présence du ministre des Finances des Pays-Bas, à publier leur empreinte carbone dès 2020 à l'aide de cette méthodologie, démontrant que c'est possible⁸⁶.

L'Etat continue donc à inciter les acteurs à adopter des politiques volontaires insuffisantes et repousse aux calendes grecques toute régulation sous prétexte d'attendre la création de méthodologies déjà existantes. En tant que garant de l'intérêt collectif, il doit renforcer l'ambition de la loi sur la Transition énergétique et imposer un cadre normatif afin de réduire considérablement les soutiens financiers à des secteurs d'activité nuisibles au climat.

Institutions financières publiques : un rôle clé pour réorienter les flux financiers vers la transition écologique

La finance publique joue un rôle clé dans la réorientation des flux financiers compatibles avec une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre. En effet, les institutions financières publiques ont la capacité de créer un effet d'entraînement chez l'ensemble des investisseurs – privés comme publics – en développant des critères d'investissements plus restrictifs. Elles jouent souvent un rôle déterminant pour attirer des investissements privés dans de nombreux pays et leur exemplarité peut donc avoir un effet multiplicateur grâce à cet effet de levier.

Dans un rapport publié en juillet 2019⁸⁷, les Amis de la Terre France, Oxfam France et le Réseau Action Climat ont analysé l'alignement avec l'Accord de Paris des activités de trois

institutions financières publiques : l'Agence française de développement (AFD), la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et l'agence française de crédit à l'exportation (Bpifrance Assurance Export).

La BEI a depuis pris la décision historique de mettre un terme d'ici 2021 à ses financements aux énergies fossiles, reconnaissant que développer le charbon, le pétrole et le gaz n'a pas sa place dans la transition vers des sociétés bas carbone. Cela crée un précédent à suivre pour l'ensemble des banques publiques et privées. Les deux autres institutions financières ont à l'inverse encore du chemin à parcourir pour véritablement rendre leurs activités compatibles avec l'Accord de Paris.

Si elle se veut cohérente avec sa posture internationale sur le climat, la France doit sans attendre pousser les institutions publiques financières sur lesquelles elle a une influence directe à approfondir leurs politiques internes, en particulier en mettant un terme à leur soutien aux énergies fossiles, et surtout instaurer un environnement régulateur favorable à ces réformes.

Les changements climatiques ont des impacts financiers : l'État doit prévenir une nouvelle crise financière

Les banques sont incapables de réorienter leurs flux financiers car elles sont mues par la volonté de réaliser des profits à court terme. À titre d'exemple, les 12 plus grandes banques d'investissement au monde ont dégagé 2,9 milliards de dollars de revenus l'an dernier sur des projets d'énergie fossile⁸⁸. Le danger d'une stratégie de court terme face aux changements climatiques a été dénoncé publiquement en 2015 par Mark Carney – gouverneur de la Banque d'Angleterre et président du Conseil de stabilité financière du G20⁸⁹. Si les acteurs de la finance ont intégré les risques climatiques dans leurs opérations, c'est surtout pour assurer la stabilité à court terme du système financier. Les choix quotidiens des banques sont toujours pris en fonction d'un horizon de quelques années avec, comme ultime facteur de décision, la rentabilité de court terme. Or, les impacts catastrophiques des changements climatiques se feront sentir au-delà des horizons traditionnels de la plupart des acteurs. C'est révélateur de l'incapacité du système néolibéral à aborder le moyen-terme.

Au-delà de critères extra-financiers, et des impacts environnementaux et humains des dérèglements climatiques, c'est aussi un risque qui va coûter très cher à l'économie, et à la finance notamment. Si les acteurs financiers restent dans le statu quo, ils feront face à trois ordres de risques financiers liés au climat.

Sur le long terme, le monde financier devra appréhender **le risque de transition**, c'est-à-

dire la dépréciation massive d'actifs carbonés, ou « actifs échoués » qui sont appelés à être pénalisés par la transition vers une économie bas carbone en raison de l'évolution du prix du carbone ou de l'introduction de nouvelles taxes et de nouvelles normes contraignantes. **Au niveau mondial, ce ne sont pas moins de 20 000 milliards de dollars, soit plus de huit fois le PIB de la France, de valeurs boursières d'entreprises carbo-intensives qui sont menacés⁹⁰.** Ce risque se matérialise déjà pour les acteurs financiers. Par exemple, BlackRock, le premier gestionnaire d'actifs au monde, a perdu 90 milliards de dollars lors des dix dernières années pour avoir investi dans des entreprises fossiles telles que Exxon, Chevron, Shell ou BP⁹¹.

À court terme, les impacts climatiques transforment déjà le système financier. Feux de forêt, inondations, cyclones... Le climat a un impact physique direct sur l'économie réelle, et donc sur les acteurs financiers qui détiennent la valeur de ces actifs ou qui doivent en compenser les dommages. C'est ce qu'on appelle **le risque physique**. Selon l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, 10% du portefeuille des assureurs français est soumis au risque de coût supplémentaire occasionné par les dommages matériels causés par le climat, soit 250 milliards d'euros⁹².

Enfin, les banques devront faire face à **un risque de réputation**. Leur responsabilité se trouvera engagée si elles continuent de financer des multinationales polluantes. Par exemple, la compagnie américaine d'électricité PG&E est la première faillite liée au réchauffement climatique. Elle est accusée d'être à l'origine des feux de forêts en Californie en octobre 2018 et 2019. En conséquence, l'entreprise a plongé en bourse et son action est à son plus bas historique⁹³.

(...)

(...)

Chaque investissement qui profite aux énergies fossiles est une opportunité manquée pour investir dans les énergies renouvelables. La baisse spectaculaire et continue du coût des renouvelables remet en cause les anciens modèles de rentabilité qui favorisaient les énergies fossiles. L'énergie solaire et éolienne sont déjà plus compétitives à la construction et à l'exploitation que le charbon et le gaz dans la plupart des marchés⁹⁴. Ainsi en Europe, le coût moyen de l'électricité produite dans les centrales à gaz atteint 60 à 83 dollars le mégawattheure, contre 35 à 64 euros quand elle provient d'éoliennes⁹⁵. Par ailleurs, soutenir financièrement le développement de nouveaux projets d'énergie fossile crée un dangereux effet de verrou.

Puisqu'une centrale à charbon, un oléoduc ou une usine de liquéfaction de gaz sont conçus pour fonctionner pendant des décennies, et que de telles infrastructures doivent être rentabilisées, ce seront autant de capitaux qui n'iront pas aux énergies renouvelables, et d'émissions de gaz à effet de serre qui seront générées tout au long de leur durée de vie.

Dans la mesure où le total des actifs des quatre plus grosses banques en France s'élève à 6470 milliards d'euros⁹⁶, soit près de 3 fois le PIB de la France⁹⁷, elles pourraient faire face à une dépréciation massive de leurs actifs. L'État doit briser la vision court-termiste des acteurs financiers et prévenir un risque de crise financière majeur dû aux changements climatiques.

Climat et sortie du charbon : chronologie d'un renoncement de l'État

Le 28 novembre 2018, à l'occasion du *Climate Finance Day*, le ministre de l'Économie et des Finances Bruno Le Maire n'a pas mâché ses mots sur la question des investissements des banques françaises dans le charbon. «*Je demande [que les banques, assureurs et gestionnaires d'actifs] arrêtent définitivement de financer les activités les plus polluantes, notamment le charbon*», a-t-il déclaré. «*Si ces engagements ne sont pas respectés, nous les rendrons contraignants*»⁹⁸. Ces déclarations faisaient suite aux deux rapports publiés quelques jours auparavant par les Amis de la Terre France et Oxfam France montrant que les banques françaises continuaient de financer le développement des énergies fossiles, y compris le charbon.

Quelques mois plus tard, le 2 juillet 2019, le même Bruno Le Maire rencontrait les principaux représentants du secteur financier en France. Le ton avait alors changé du tout au tout. La déclaration rendue publique par les associations professionnelles de la place financière de Paris à l'issue de la rencontre ne parle que d'«*incitation*» à leurs membres à adopter une stratégie de sortie du charbon, avec un «*suivi des engagements*» qui serait confié aux acteurs financiers eux-mêmes avec la création d'un observatoire⁹⁹. Le communiqué de presse de Bercy précise qu'«*au plus tard à la mi-2020, les acteurs de la place financière de Paris se doteront d'une stratégie charbon*»¹⁰⁰. Selon nos informations, la version initiale de ce communiqué de presse évoquait une échéance à fin 2019 ; celle-ci a été repoussée de six mois à la dernière minute à la demande du secteur financier.



Le gouvernement décharge ainsi la responsabilité de l'action climatique sur le secteur privé.

Il n'aura donc fallu que quelques mois pour que la perspective d'objectifs contraignants imposés au secteur financier pour sortir des secteurs les plus nocifs pour le climat cède la place à des engagements volontaires sur le charbon uniquement, assortis d'aucun critères précis sur les mesures attendues, ni de sanctions en cas de non respect, avec un suivi fait par la profession elle-même, et une échéance repoussée à plus tard. Le gouvernement déchargeait ainsi la responsabilité de l'action climatique sur le secteur privé, espérant que ce maigre appel suffirait. Ce recul officiel n'a pas tardé à faire sentir ses effets puisque les politiques de Société Générale et BPCE en matière de charbon, publiées dans la foulée de la réunion du 2 juillet 2019, se sont révélées très décevantes par rapport à celles formulées un mois auparavant par Crédit Agricole, et incompatibles avec le respect de l'Accord de Paris.

Certes, les autorités de régulation – Autorité des marchés financiers (AMF) et Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) – ont parallèlement mis en place des commissions pour assurer elles aussi le suivi et l'évaluation des engagements des acteurs privés. Mais aucun mécanisme de contrôle et encore moins de sanction n'est prévu, et la composition de ces commissions laisse, comme nous le verrons plus bas, une place prépondérante au secteur privé.

Entre-temps, deux débats parlementaires – l'examen de la proposition de loi d'Elsa Faucillon (Gauche Démocrate et Républicaine) sur la transparence de l'utilisation de l'épargne populaire en matière énergétique en mars, puis l'examen d'amendements au projet de loi énergie-climat en juin portés notamment par Mathilde Panot (La France Insoumise) – auraient pu donner l'occasion d'introduire davantage de transparence dans les soutiens du secteur financier public et privé aux énergies fossiles, potentiellement avec des objectifs clairs de sortie du charbon. Occasion manquée, dans les deux cas, avec les mêmes arguments : l'incitation vaudrait mieux que la contrainte, et la France ne saurait avancer toute seule dans ce domaine alors que des discussions sont en cours au niveau européen.

Le lobby bancaire, raison des freins politiques

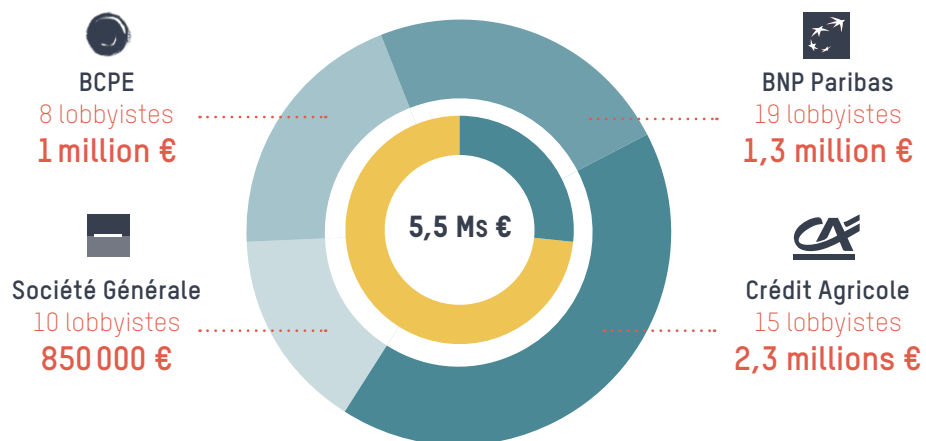
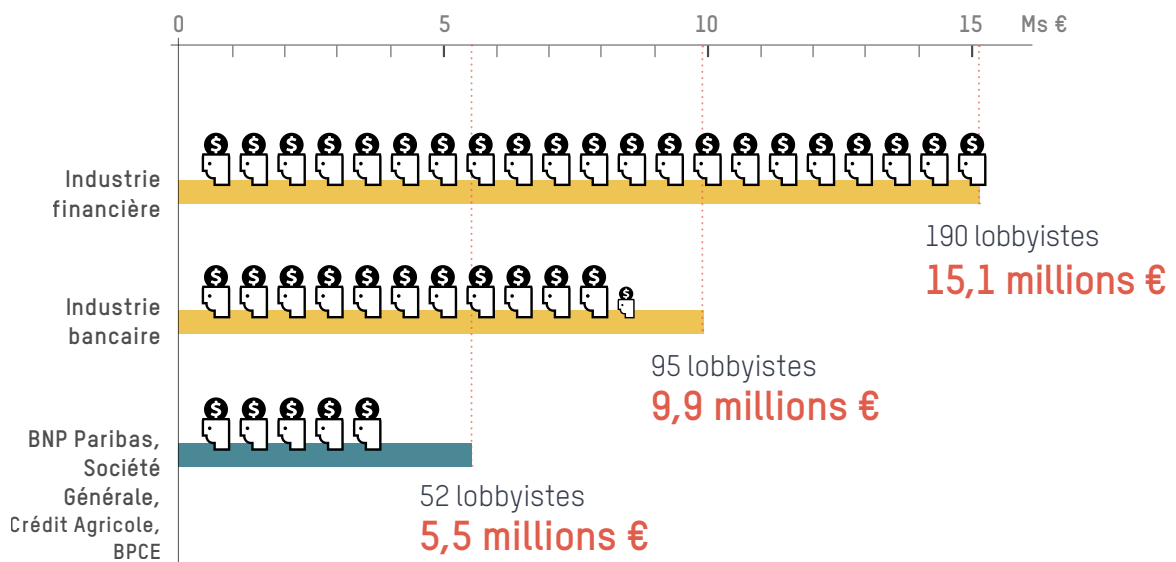
Les chiffres disponibles sur le « répertoire des représentants d'intérêts » mis en place par la loi Sapin 2 confirment le poids écrasant du lobby de la place financière de Paris. L'ensemble des acteurs financiers privés français et de leurs organisations professionnelles ont déclaré pour l'année 2018 plus de 15 millions d'euros de dépenses de lobbying, et 190 représentants d'intérêt en activité. Parmi eux, le lobby bancaire pèse lourd. La même année, les banques et les associations qui les représentent ont dépensé près de 10 millions d'euros pour influencer les décideurs nationaux et ont employé 95 lobbyistes¹⁰⁷. Cela représente uniquement l'activité de lobbying des banques en France, quand on les sait aussi très active pour influencer les décideurs européens.

Les dépenses combinées de lobbying de tous ces acteurs sont l'élément le plus significatif : l'un des ressorts de leur pouvoir est leur capacité à « serrer les rangs » et parler tous d'une même voix. On a ainsi vu pas moins de 7 associations professionnelles sectorielles unir leur voix et leurs forces le 2 juillet 2019 face aux pouvoirs

publics. Cette coalition inclut aussi bien des acteurs traditionnels représentant les divers secteurs de la finance – banque, assurance, gestion d’actifs – que l’association professionnelle récemment créée pour porter la cause de la « finance verte », *Finance for Tomorrow*. Malheureusement, dans ce genre de configuration, ce sont souvent les moins-disants qui fixent la ligne commune.

Ces chiffres ne couvrent pas la totalité des activités de lobbying et d’influence directes et indirectes menées par le secteur financier, mais ils donnent une idée de la « puissance de feu » que le secteur financier peut déployer pour défendre ses intérêts, en ciblant aussi bien les parlementaires que les cabinets ministériels, les autorités de régulation, Matignon et l’Elysée.

DÉPENSES MOYENNES DE LOBBYING, ET NOMBRE DE LOBBYISTES DÉCLARÉS EN FRANCE EN 2018, EN EUROS



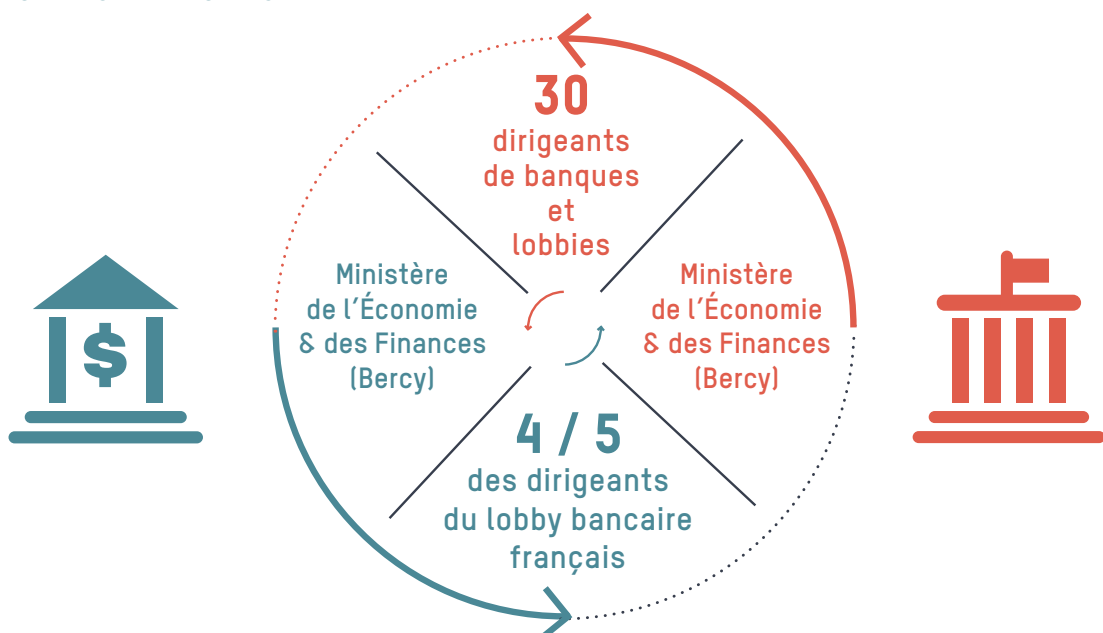
Petites discussions entre amis ? Les portes tournantes entre Bercy et les lobbies du secteur financier

Au-delà des dépenses de lobbying, le travail d'influence du secteur financier auprès des décideurs pourrait reposer sur la présence de ressorts moins visibles. Les « portes tournantes » interrogent sur l'existence d'un autre risque d'influence. On désigne sous ce terme – comme sous celui de « pantouflage » – les passages de hauts fonctionnaires du secteur public au secteur privé et vice-versa, qui permettraient de créer une proximité personnelle et une culture commune entre régulateurs et régulés.

Sur ce dossier, plusieurs portes tournantes ont été identifiées. Banques et associations professionnelles du secteur financier ont recruté leurs cadres dirigeants dans la haute fonction publique, et notamment à Bercy. À l'inverse, certains hauts fonctionnaires ont fait un passage par le secteur privé. Plusieurs d'entre eux ont aussi occupé des postes dans des cabinets ministériels. Des deux côtés opposés de la table de négociation, les parcours et les profils sont donc très similaires, et plusieurs d'entre eux se sont côtoyés dans les mêmes institutions, comme la direction du Trésor à Bercy ou la Représentation de la France auprès de l'Union européenne.

L'exemple le plus éclatant de ces portes tournantes est celui d'Emmanuel Macron, ancien banquier d'affaires de Rothschild & Co, qui occupe aujourd'hui les plus hautes fonctions de l'État. Plus récemment, Marie-Anne Barbat-Layani, qui a été pendant toute la période qui nous occupe la dirigeante de la FBF, le plus puissant lobby du secteur financier, a annoncé son retour à Bercy en tant que secrétaire générale des ministères. Avant de diriger la FBF, elle était déjà passée par le Trésor, l'Inspection générale des finances, la Représentation de la France à Bruxelles, mais aussi par le Crédit Agricole et le cabinet de François Fillon à Matignon¹⁰⁸.

LES PORTES TOURNANTES ENTRE BERCY ET LES LOBBIES FINANCIERS



La direction de la FBF sera assurée, par intérim, par le délégué général adjoint Benoît de La Chapelle Bizot. Lui-même est arrivé à la FBF en 2014 en provenance de la Représentation de la France à Bruxelles, où il était en charge des questions financières et auparavant de l'AMF et du Trésor. Une autre cadre de la FBF, Solenn Lepage, vient elle aussi du Trésor et de l'Agence des participations de l'État, avec un passage par HSBC. Le président actuel du lobby bancaire est Frédéric Oudéa, le patron de Société Générale, lui aussi inspecteur général des finances et ancien conseiller de Nicolas Sarkozy au ministère du Budget.

On retrouve des profils similaires dans la plupart des autres associations professionnelles. La Fédération française des assurances (FFA) est dirigée par la directrice financière de la Banque postale, issue de l'Inspection générale des finances. Paris Europlace, chargé de défendre la bourse de Paris, a pour président Augustin de Romanet, PDG d'Aéroports de Paris, passé par Bercy, la Caisse des dépôts et de nombreux cabinets ministériels. La déléguée générale de l'Association française des sociétés financières vient du Trésor, avec un passage par l'ACPR, la Banque de France et la FBF. Le délégué général de France Invest était jusqu'en 2017, conseiller en charge des services financiers à la Représentation Permanente de la France auprès de l'Union européenne, passé auparavant par le Trésor et l'ACPR.

Si l'on passe maintenant du côté des banques, le tableau est le même. À BNP Paribas, le président du conseil Jean Lemierre vient lui aussi de l'Inspection générale des finances et du Trésor, tandis que le directeur général Jean-Laurent Bonnafé est passé par le ministère de l'Industrie et un autre grand corps, celui des Mines. Le directeur général délégué du Crédit Agricole Xavier Musca, l'ancien PDG de BPCE François Pérol et un membre du directoire actuel, le directeur général de sa filiale Natixis, le président du conseil de CIC-Crédit Mutuelle sont tous issus du corps de l'Inspection générale des Finances. Et plusieurs autres des dirigeants actuels de ces banques ont passé une grande partie de leur carrière à Bercy. Ces cas ne sont que la partie émergée de l'iceberg, que nous avons pu identifier et ne sont pas l'ensemble des portes tournantes entre le ministère de l'Économie et des Finances et le secteur financier.

Cette proximité permet aussi au secteur financier de jouer sur les rapports de force au sein même de l'État, en utilisant Bercy pour contrer les velléités réformatrices des autres ministères. Sur le dossier de la finance verte, théoriquement partagé entre le ministère de l'Économie et celui de la Transition écologique et solidaire, ce dernier a été systématiquement tenu à l'écart, voire réduit au rang de spectateur des discussions entre le Trésor et le secteur financier.

Il est peu probable que les commissions mises en place au sein de l'Autorité des marchés financiers et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution permettront de rééquilibrer le paysage au regard de leur composition : sur les 25 membres de la commission « Climat et finance verte » mise en place par l'AMF suite à la réunion du 2 juillet 2019¹⁰⁹, on compte 11 représentants d'entreprises financières et non-financières, auxquels on peut ajouter 4 auditeurs ou agences de notation travaillant pour l'industrie. En face, un représentant occupe le seul siège réservé à la société civile. Du côté de l'ACPR¹¹⁰, la situation est à peine meilleure avec 2 représentants de la société civile – WWF et Fondation Nicolas Hulot pour la nature et l'Homme – sur 20, contre 9 représentants directs du secteur privé. Dans les deux cas, le reste des commissions est composé d'universitaires ou de représentants d'organismes publics.

MACRON PRÉSIDENT DES POLLUEURS



516

*Action de masse contre la
République des Pollueurs menée
par les Amis de la Terre France,
Greenpeace France et ANV-COP21
à La Défense, le 19 avril 2019*

© Hugo Lecompte

Conclusions & recommandations

La crise climatique n'est pas une menace future, elle est visible et a déjà des impacts dévastateurs et irréversibles pour les plus vulnérables de ce monde. Parce que l'autorégulation a déjà fait la démonstration de ses limites, et que le climat ne saura lui se payer le luxe des petits pas concédés par les banques, il est temps pour l'État de rendre la finance redevable. Garantir des conditions de vie décentes sur Terre et prévenir de nouvelles crises financières systémiques sont, sans l'ombre d'un doute, des prérogatives de la puissance publique. Celle-ci doit dès lors, au nom de l'intérêt collectif, imposer une régulation aux banques. Ce serait également un signal fort envoyé aux citoyens qui attendent de l'État une action véritablement transformatrice et passant par des règles contraignantes afin d'éviter les conséquences les plus dramatiques des dérèglements climatiques. L'État a le pouvoir et la responsabilité de réorienter les flux financiers vers une économie bas carbone, délivrée de son addiction aux énergies fossiles, et de mettre la finance au service du climat.

Afin de répondre à la double nécessité de mettre fin à l'expansion des énergies fossiles et d'en programmer la sortie conformément à l'objectif de limiter l'augmentation de la température globale à 1,5 °C, les Amis de la Terre France et Oxfam France demandent au gouvernement français de mettre en place dès 2020 des normes contraignantes afin de garantir un alignement des activités des banques françaises avec les objectifs de l'Accord de Paris.

Ces normes devront garantir que les banques :

- > mettent un terme immédiat à tout soutien financier dédié à de nouveaux projets d'énergie fossile ;
- > mettent un terme immédiat à tout soutien financier aux entreprises qui prévoient de se développer dans les secteurs les plus à risque pour le climat, les populations et les écosystèmes¹¹² ;
- > mettent un terme immédiat à tout soutien financier aux entreprises très actives dans ces mêmes secteurs ;

- > adoptent et mettent en oeuvre un calendrier détaillé de sortie des énergies fossiles, qui garantisse le respect de l'objectif de limiter l'augmentation de la température globale à 1,5 °C, et reflète la responsabilité historique des pays industrialisés :
 - > en réduisant dans les temps impartis à zéro leur exposition aux entreprises des énergies fossiles ;
 - > en conditionnant la continuité de leurs soutiens à la publication d'ici 2021 par leurs clients d'un plan de fermeture de leurs actifs fossiles ;
- > actent en première priorité une sortie totale du charbon d'ici 2030 dans les pays européens et de l'OCDE, et d'ici 2040 dans le monde.

Les banques doivent dans l'intervalle revoir leurs engagements volontaires dans l'optique de satisfaire à ces mesures d'alignement avec l'Accord de Paris.

Les Amis de la Terre France et Oxfam France soulignent que cette action doit être immédiate, et que tout délai accordé aux pollueurs imposera de prendre demain des mesures d'autant plus radicales que la pente de réduction des émissions de gaz à effet de serre à suivre sera abrupte.



Méthodologie

Ce rapport repose sur une recherche réalisée par le cabinet d'études indépendant Profundo. La recherche porte sur les opérations de financement et d'investissement de quatre banques françaises – BNP Paribas, Société Générale, Crédit Agricole, Banque Populaire Caisse d'Épargne – en direction de 4797 entreprises. L'objectif est de quantifier l'empreinte carbone de ces banques françaises en 2018 à travers leurs financements et investissements aux entreprises actives dans le secteur énergétique ou des énergies fossiles. À l'initiative d'institutions financières néerlandaises, la méthodologie *Partnership Carbon Accounting Financials* (PCAF) a été utilisée par Profundo dans le cadre de ce rapport afin de mesurer l'empreinte carbone de leurs financements et investissements.

Les résultats ont été construits en deux temps :

1. L'identification de l'ensemble des transactions financières réalisées par les banques françaises en direction d'entreprises actives dans les énergies fossiles en 2018

Cette recherche a utilisé Thomson Reuters EIKON pour identifier l'ensemble des transactions financières réalisées par des banques françaises en direction d'entreprises actives dans les énergies fossiles en 2018. Dans cette étude, le secteur des énergies fossiles inclut : le gaz, le pétrole et le charbon, y compris la production électrique à partir de ces énergies, ainsi que les équipements et services liés au pétrole et au gaz.

Les activités financières prises en compte pour quantifier les financements des banques dans le secteur des énergies fossiles incluent financements de projets, prêts, et émissions d'actions et d'obligations. Sont exclus les financements bilatéraux des banques, du fait du manque de transparence des banques sur ces activités, auxquelles même les régulateurs publics n'ont pas accès.

Nous analysons également les soutiens des banques aux entreprises actives dans les énergies fossiles via les détentions de nouvelles actions. Sont exclus les détentions d'obligations des banques, du fait du manque de données disponibles dans les bases de données financières où seules les informations les plus récentes sur la détention d'obligations sont disponibles.

2. L'attribution des émissions de gaz à effet de serre associées à chaque financement ou investissement dans une entreprise

Cette recherche a utilisé les données pour les émissions de gaz à effet de serre de chaque entreprise grâce à trois sources : *Climate Disclosure Project* (CDP), Thomson Reuters EIKON et Bloomberg. Les entreprises fournissent volontairement des données au CDP en utilisant le modèle de reporting de CDP. Bloomberg et Thomson Reuters EIKON collectent des données sur les émissions de gaz à effet de serre à partir de publications des entreprises et utilisent leurs propres méthodologies pour estimer les émissions de gaz à effet de serre par entreprise lorsque les valeurs déclarées ne sont pas disponibles. Ces bases de données couvrent les scope 1, 2 et 3 d'émissions des acteurs économiques.

La méthodologie PCAF appliquée aux différents outils financiers

Détention d'action

L'étude a pris en compte les nouveaux achats d'actions réalisés au cours de l'année 2018, et pas l'ensemble du stock d'actions détenues par les banques. Pour calculer les émissions de gaz à effet de serre imputables à une détention d'action, trois données sont nécessaires selon PCAF : le montant investi par la banque, la valeur de l'entreprise et les émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise. La valeur d'entreprise peut généralement être obtenue auprès de fournisseurs de services de données financières tels que Thomson Reuters EIKON et Bloomberg.

Prêt

Les prêts accordés par les banques françaises aux entreprises liées aux combustibles fossiles ont été identifiés pour la période du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2018. Les encours au 31 décembre 2018 ont ensuite été calculés sur la base des échéances de ces prêts afin d'identifier le montant financé par la banque. Après avoir identifié le montant de la valeur impayé, et à l'aide de la valeur et des émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise, la méthodologie PCAF permet d'imputer un volume d'émissions associé au prêt effectué par la banque.

Émissions d'actions et d'obligations

Il convient de noter que la méthodologie PCAF ne couvre pas les émissions d'obligations ou d'actions car les acteurs financiers sont peu transparents sur leur exposition à ce type de service financier. Toutefois, cette étude affirme que l'aide à l'émission d'actions ou d'obligations est une source majeure de financement, en particulier pour les entreprises à forte intensité de capital telles que celles de l'industrie fossile. Les émissions de gaz à effet de serre générées par ces services financiers à des entreprises ne doivent donc pas être ignorées.

Une émission d'action ou d'obligation équivaut à détenir une action ou une obligation jusqu'à la vente du titre financier. Cette recherche reconnaît que, même si les obligations ont une longue durée, la banque qui aide à l'émission du titre financier le vend le plus rapidement possible.

Par conséquent, compte tenu de la nature de ce service financier, mais également en raison de la contribution de ce mode de financement aux émissions de gaz à effet de serre, cette étude a décidé d'appliquer un facteur de contribution d'un an. L'étude a pris en compte toutes les nouvelles émissions d'actions et d'obligations effectuées au cours de l'année 2018. La méthodologie ensuite utilisée est donc similaire à celle de PCAF pour la détention d'action ou d'obligation. L'équivalent des émissions de gaz à effet de serre pour un an de détention de l'action ou de l'obligation émise est alors attribué à la banque.

Le détail complet de la méthodologie est disponible en anglais sur les sites des Amis de la Terre France et d'Oxfam France.

Dans un contexte de faible transparence de l'ensemble des financements et investissements énergétiques des banques françaises, Oxfam France et les Amis de la Terre France ont souhaité informer les banques de leur recherche. Elles leur ont transmis la méthodologie utilisée pour réaliser la recherche mi-octobre 2019, puis leur ont adressé les résultats en les invitant à leur soumettre une réaction officielle. Les commentaires reçus de la part des banques ont été intégrés dans le rapport ou apparaissent dans une section « droit de réponse » sur nos sites internet.

Notes

- 1 Banque mondiale (2015) *Global Warming Can Add 100 Million Poor People By 2030* : www.banquemondiale.org/fr/news/opinion/2017/09/14/global-warming-can-add-100-million-poor-people-by-2030
- 2 S&P Global (2019) *The world's 100 largest banks* : www.spglobal.com/marketintelligence/en/news-insights/latest-news-headlines/50964984
- 3 S&P Global (2019) *Europe's 50 largest banks by assets* : www.spglobal.com/marketintelligence/en/news-insights/trending/7NsXjB8GspSSHkvFOLgYA2
- 4 Rainforest Action Network, BankTrack, Sierra Club, Oil Change International, Honour The Earth, Indigenous Environmental Network (2019) *Report Card Banking On Climate Change* : www.ran.org/wp-content/uploads/2019/03/Banking_on_Climate_Change_2019_vFINAL1.pdf
- 5 Oxfam France (2018) *Banques françaises, les fossiles raflent la mise* : www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2018/11/BanquesFrancaises_Fossiles_Nov2018.pdf
- 6 Agence Internationale de l'Énergie (2018) *CO₂ Emissions from Fuel Combustion 2017: Highlights*.
- 7 Chiffre fondé sur une estimation de 6,64 tonnes équivalent CO₂ par habitant en 2018, calculé à partir des émissions de gaz à effet de serre de la France telles que déclarées par le ministère de la Transition Écologique et Solidaire, et du nombre d'habitants au 1^{er} janvier 2019 tel que publié par l'Insee.
Ministère de la Transition écologique et solidaire (2018) Baisse de 4,2% des émissions de gaz à effet de serre de la France en 2018 : www.ecologique-solidaire.gouv.fr/baisse-42-des-emissions-gaz-effet-serre-france-en-2018
Insee (2019) Bilan démographique 2018 : www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/3697254/infog_OC_bilan_demo_2018.jpg
- 8 IEEFA (2019) *BlackRock's Fossil Fuel Investments Wipe us 90 billion In Massive Investor Value Destruction* : <http://ieefa.org/ieefa-report-blackrocks-fossil-fuel-investments-wipe-us90-billion-in-massive-investor-value-destruction/>
- 9 *Les Échos* (2019) *Électricité : les énergies renouvelables sont de plus en plus compétitives* : www.lesechos.fr/industrie-services/energie-environnement/electricite-les-energies-renouvelables-sont-de-plus-en-plus-competitives-1146277
- 10 Bruno Le Maire (2018) Discours au *Climate Finance Day* : <http://discours.vie-publique.fr/notices/183002435.html> « Je demande (que les banques, assureurs et gestionnaires d'actifs) arrêtent définitivement de financer les activités les plus polluantes, notamment le charbon », a-t-il déclaré. « Si ces engagements ne sont pas respectés, nous les rendrons contraignants ».
- 11 UNFCCC (2015) Accord de Paris : https://unfccc.int/sites/default/files/french_paris_agreement.pdf
- 12 Banque mondiale (2015) *Global Warming Can Add 100 Million Poor People By 2030* : www.banquemondiale.org/fr/news/opinion/2017/09/14/global-warming-can-add-100-million-poor-people-by-2030
- 13 FAO (2019) *L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde*. <http://www.fao.org/3/ca5162fr/ca5162fr.pdf>
- 14 *Le Monde* (2019) *Crise climatique : l'appel de 11 000 scientifiques pour éviter des « souffrances indescriptibles »* https://www.lemonde.fr/planete/article/2019/11/07/l-appel-de-11-000-scientifiques-pour-eviter-des-souffrances-indescriptibles-liees-a-la-crise-climatique_6018369_3244.html
- 15 GIEC (2018) *IPCC Special Report On Global Warming Of 1.5 °C* : www.ipcc.ch/2018/10/08/summary-for-policymakers-of-ipcc-special-report-on-global-warming-of-1-5c-approved-by-governments
- 16 Agence Internationale de l'Énergie (2018) *CO₂ Emissions from Fuel Combustion 2017: Highlights*.
- 17 S&P Global (2019) *Europe's 50 largest banks by assets* : www.spglobal.com/marketintelligence/en/news-insights/trending/7NsXjB8GspSSHkvFOLgYA2. Les quatre plus grosses banques en France possèdent des actifs pour un total de 6 470 milliards d'euros, soit près de 3 fois le PIB de la France. PIB de la France pour 2018. Insee (2019) : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4161181>
- 18 Rainforest Action Network, BankTrack, Sierra Club, Oil Change International, Honour The Earth, Indigenous Environmental Network (2019) *Report Card Banking On Climate Change* : www.ran.org/wp-content/uploads/2019/03/Banking_on_Climate_Change_2019_vFINAL1.pdf
- 19 Les Amis de la Terre France (2018) *COP21+3, les banques toujours au charbon* : www.amisdelaterre.org/Rapport-trois-ans-apres-la-COP21-les-banques-francaises-financent-toujours-plus.html
Oxfam France (2018) *Banques françaises, les fossiles raflent la mise* : www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2018/11/BanquesFrancaises_Fossiles_Nov2018.pdf
- 20 Bruno Le Maire (2018) Discours au *Climate Finance Day* : <http://discours.vie-publique.fr/notices/183002435.html>
- 21 S&P Global (2019) *The world's 100 largest banks* : <https://www.spglobal.com/marketintelligence/en/news-insights/latest-news-headlines/50964984>
- 22 S&P Global (2019) *Europe's 50 largest banks by assets* : <https://www.spglobal.com/marketintelligence/en/news-insights/trending/7NsXjB8GspSSHkvFOLgYA2>
- 23 Site internet du cabinet Profundo : www.profundo.nl
- 24 Platform Carbon Accounting Financials (2017) *Paving the way towards a harmonised Carbon Accounting Approach for the Financial Sector* : www.triodos.co.uk/downloads/the-platform-carbon-accounting-financials-pcaf?id=a9ba48d41fbd
- 25 Le CDP est une organisation basée au Royaume-Uni qui encourage les investisseurs, les entreprises et les villes à prendre des mesures de transparence sur leur impact sur l'environnement. Elle effectue une campagne annuelle à l'aide d'un questionnaire pour recueillir des informations sur les émissions de gaz à effet de serre des entreprises : <https://www.cdp.net/fr>

- 26 The Guardian (2018) *World has no capacity to absorb new fossil fuel plants, warns IEA* : www.theguardian.com/business/2018/nov/13/world-has-no-capacity-to-absorb-new-fossil-fuel-plants-warns-iea
- 27 Oil Change International (2019) *Drilling Towards Disaster* : <http://priceofoil.org/content/uploads/2019/01/Drilling-Towards-Disaster-Web-v2.pdf>
- 28 Ibid.
- 29 GIEC (2018) *IPCC Special Report On Global Warming Of 1.5 °C* : www.ipcc.ch/2018/10/08/summary-for-policymakers-of-ipcc-special-report-on-global-warming-of-1-5c-approved-by-governments
- 30 Oxfam (2015) *Inégalités extrêmes et émissions de CO₂* : https://www-cdn.oxfam.org/s3fs-public/file_attachments/mb-extreme-carbon-inequality-021215-fr.pdf
- 31 Climate Analytics (2019) *Report Coal Phase Out* : https://climateanalytics.org/media/report_coal_phase_out_2019.pdf
- 32 Friends of the Earth Europe (2017) *Can the climate afford Europe's gas addiction?* : www.foeeurope.org/NoRoomForGas
- 33 En 2018, les émissions de gaz à effet de serre de la France s'élevaient à 445 Mt de CO₂. Ministère de la Transition écologique et solidaire (2018) Baisse de 4,2 % des émissions de gaz à effet de serre de la France en 2018 : www.ecologique-solidaire.gouv.fr/baisse-42-des-emissions-gaz-effet-serre-france-en-2018
- 34 La taille des banques est exprimée en fonction du total de leurs actifs en 2018. S&P Global (2019) *Europe's 50 largest banks by assets* : www.spglobal.com/marketintelligence/en/news-insights/trending/7NsXjB8GspSSHkvF0LgYA2
- 35 Ibid.
- 36 Réseau Action Climat (2017) *Agir pour diminuer l'empreinte carbone* : <https://reseauactionclimat.org/agir-pour-diminuer-lempreinte-carbone/>
- 37 Chiffre fondé sur une estimation de 6,64 tonnes équivalent CO₂ par habitant en 2018, calculé à partir des émissions de gaz à effet de serre de la France telles que déclarées par le ministère de la Transition Écologique et Solidaire, et du nombre d'habitants au 1er janvier 2019 tel que publié par l'Insee (2019) Bilan démographique 2018 : www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/3697254/infog_OC_bilan_demo_2018.jpg
- 38 Selon les hypothèses de 15000 kms/voiture/an et d'une émissivité moyenne de 0,219 kg équivalent CO₂/km parcouru (voiture essence moyenne/parties amont et combustion - hors fabrication du véhicule, source : base carbone ADEME). WWF (2018) *Vers des métropoles alignées avec l'Accord de Paris*. www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2018-07/20180731_Etude-de-fi-climatique-villes.pdf
- 39 Base de donnée *Global Coal Exit List* réalisée par l'ONG allemande Urgewald, mise à jour de septembre 2019 : <https://coalexit.org>
- 40 RWE (2019) *The New RWE* : www.group.rwe/en/press/rwe-ag/2019-09-30-the-new-rwe
- 41 Europe Beyond Coal (2019) *French banks behind RWE's destruction* : <https://beyond-coal.eu/2019/07/10/guest-blog-the-french-banks-behind-rwes-destruction>. Notons également que trois autres grandes banques ont refusé de renouveler leur participation à cette ligne de financement à RWE, ING, ABN AMRO et UBS.
- 42 Selon les hypothèses de 15000 kms/voiture/an et d'une émissivité moyenne de 0,219 kg équivalent CO₂/km parcouru (voiture essence moyenne/parties amont et combustion - hors fabrication du véhicule, source : base carbone ADEME)
- 43 Reporterre (2019) *L'exploitation du gaz de schiste dévaste les États-Unis* : <https://reporterre.net/L-exploitation-du-gaz-de-schiste-devaste-les-Etats-Unis>
- 44 Oil Change Internationale (2019) *Drilling Towards Disaster* : <http://priceofoil.org/content/uploads/2019/01/Drilling-Towards-Disaster-Web-v3.pdf>
- 45 US Energy Information Administration (2019) *U.S. Natural Gas Exports and Re-Exports by Point of Exit* : www.eia.gov/dnav/ng/ng_move_poe2_dcu_NUS-NFR_m.htm
- 46 Société Générale (2018) *Chenièr Energy, un acteur-clé de l'industrie du GNL* : www.societegenerale.com/fr/construire-demain/s-engager-durablement/le-financement-de-la-transition-energetique/cheniere-energy
- 47 Les Amis de la Terre France (2018) *Société Générale, plein gaz sur les fossiles* : www.amisdela terre.org/IMG/pdf/20180712rapportsocietegenerale.pdf
- 48 Selon les hypothèses de 15000 kms/voiture/an et d'une émissivité moyenne de 0,219 kg équivalent CO₂/km parcouru (voiture essence moyenne/parties amont et combustion - hors fabrication du véhicule, source : base carbone ADEME)
- 49 The Guardian (2019) *The 20 firms behind a third of all carbon emissions*. <https://www.theguardian.com/environment/2019/oct/09/revealed-20-firms-third-carbon-emissions>
- 50 Total (2017) *Intégrer le climat à notre stratégie* : www.total.com/sites/default/files/atoms/files/integrer_le_climat_a_notre_strategie_vf.pdf
- 51 Total figure ainsi parmi les entreprises qui prévoient les plus importantes expansions dans le pétrole et le gaz, qui pourraient générer 4 656 millions de tonnes métriques de CO₂ additionnelles. Calcul d'*Oil Change International* à partir de *Rystad Energy UCube* (2018).
- 52 Les Amis de la Terre France (2019) *La France amorce une bombe climatique au large du Mozambique* : www.amisdela terre.org/IMG/pdf/note-mozambique-lng-at.pdf
- 53 Les Amis de la Terre France (2019) *Total mise en demeure pour ses activités en Ouganda* : www.amisdela terre.org/IMG/pdf/dp-total_mise_en_demeure_pour_ses_activites_en_ouganda.pdf
- 54 RFI (2017) *Ouganda, pose de la première pierre du pipeline chauffé le plus long au monde* : <http://www.rfi.fr/afric/20171111-ouganda-pose-premiere-pierre-pipeline-chauffe-le-plus-long-monde>
- 55 La Croix (2019) *Nouveau projet gazier géant de Total en Arctique* : www.la-croix.com/Economie/Entreprises/Nouveau-projet-gazier-geant-Total-lArctique-2019-09-06-1201045621
- 56 Les Amis de la Terre France (2018) *La Total des banques françaises* : www.amisdela terre.org/IMG/pdf/note_latotaldes-

banquesfrancaises_final.pdf

- 57 Les Amis de la Terre France (2016) *Charbon, les plus et les moins des engagements 2015 des banques françaises* : www.amisdelaterre.org/Charbon-les-plus-et-les-moins-des-engagements-2015-des-banques-francaises.html
- 58 BNP Paribas indique à titre d'exemple que 295 entreprises ont été placées sur listes d'exclusion ou de surveillance en 2018 au titre de ses politiques sectorielles énergétiques.
- 59 Les Amis de la Terre France (2019) *Sortie du charbon : la finance française en ordre de marche ?* : https://www.amisdelaterre.org/IMG/pdf/rapport_sortieducharbon_lafinancefrancaiseenordredemarche_final-2.pdf
- 60 BNP Paribas (2019) *BNP Paribas annonce un calendrier de sortie complète du charbon et rehausse ses objectifs de financement des énergies renouvelables* : <https://group.bnpparibas/communique-de-presse/bnp-paribas-annonce-calendrier-sortie-complete-charbon-rehausse-objectifs-financement-energies-renouvelables>
- 61 Les Amis de la Terre France (2019) *Climat BNP Paribas Asset Management montre la voie* : www.amisdelaterre.org/Climat-BNP-Paribas-Asset-Management-montre-la-voie.html
- 62 BNP Paribas (2017) *Politique sectorielle pétrole et gaz non conventionnels* : https://group.bnpparibas/uploads/file/rse_politique_sectorielle_petrole_et_gaz_non_conventionnels_19_12_2017_v_standardise.pdf. Les Amis de la Terre France (2017) *Nouvelles mesures de BNP Paribas, un pas dans la bonne direction* : www.amisdelaterre.org/Nouvelles-mesures-climat-de-BNP-Paribas-un-pas-dans-la-bonne-direction.html
- 63 Crédit Agricole (2019) *La stratégie climat du groupe Crédit Agricole* : www.amisdelaterre.org/IMG/pdf/strate_gie_climat_cred_agricole_06_2019.pdf
- 64 Les Amis de la Terre France (2019) *Sortie du charbon, Crédit Agricole montre la voie, les autres banques à la traîne* : www.amisdelaterre.org/Sortie-du-charbon-Credit-Agricole-montre-la-voie-les-autres-banques-a-la-traine.html
- 65 Climate Analytics (2019) *Report Coal Phase Out* : https://climateanalytics.org/media/report_coal_phase_out_2019.pdf
- 66 Crédit Agricole (2017) *Politique sectorielle pétrole et gaz* : www.ca-cib.fr/sites/default/files/2018-01/Politique%20RSE%20P%C3%A9trole%20Gaz%20-%20D%C3%A9cembre%202017%20-%20Fr_0.pdf
- 67 Société Générale (2019) *Politique sectorielle charbon thermique* : www.societegenerale.com/sites/default/files/documents/Document%20RSE/politiques_sectorielles/politique-sectorielle-charbon-thermique.pdf
- 68 Les Amis de la Terre France (2019) *Sortie du charbon, Société Générale rate son tir* : www.amisdelaterre.org/Sortie-du-charbon-Societe-Generale-rate-son-tir-a-quand-une-regulation-de-la.html
- 69 Société Générale (2018) *Politique sectorielle pétrole et gaz* : www.societegenerale.com/sites/default/files/2018/politique_sectorielle_petrole_et_gaz.pdf
- 70 Les Amis de la Terre France (2018) *Analyse de la politique pétrole et gaz de Société Générale* : www.amisdelaterre.org/IMG/pdf/280518analysepolpetroleetgazsocietegenerale-3.pdf
- 71 Natixis (2019) *CSR sector policy applicable to the coal industry* : www.natixis.com/natixis/upload/docs/application/pdf/2016-07/160708_coal_policy_en.pdf
- 72 Natixis (2019) *ESR sector policy applicable to oil and gas industry* : www.natixis.com/natixis/upload/docs/application/pdf/2018-11/natixis_esr_sector_policy_oil_gas.pdf
- 73 Rainforest Action Network, BankTrack, Sierra Club, Oil Change International, Honour The Earth, Indigenous Environmental Network (2019) *Report Card Banking On Climate Change* : www.ran.org/wp-content/uploads/2019/03/Banking_on_Climate_Change_2019_vFINAL1.pdf
- 74 Les Amis de la Terre France (2019) *Financer le chaos climatique* : www.amisdelaterre.org/IMG/pdf/4_5805293503416108382.pdf
- 75 Oxfam France (2018) *Banques françaises, les énergies fossiles raflent la mise* : www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2018/11/BanquesFrancaises_Fossiles_Nov2018.pdf
- 76 Les Amis de la Terre France (2018) *COP21+3, les banques toujours au charbon* : www.amisdelaterre.org/Rapport-trois-ans-apres-la-COP21-les-banques-francaises-financent-toujours-plus.html
- 77 GIEC (2018) *IPCC Special Report On Global Warming Of 1.5 °C* : www.ipcc.ch/2018/10/08/summary-for-policymakers-of-ipcc-special-report-on-global-warming-of-1-5c-approved-by-governments
- 78 Emmanuel Macron (2019) *Séance d'ouverture du sommet de l'ONU sur le climat* : www.elysee.fr/emmanuel-macron/2019/09/23/seance-douverture-du-sommet-de-lorganisation-des-nations-unies-sur-le-climat
- 79 L'Affaire du Siècle (2018) : <https://laffairedu siecle.net/>
- 80 Les Amis de la Terre France (2019) *Climat, blocage citoyen de masse à la Défense contre la République des pollueurs* : www.amisdelaterre.org/Climat-blocage-citoyen-de-masse-a-la-Defense-contre-la-Republique-des-pollueurs.html
- 81 Libération (2019) *Dans la lutte climatique, les Français poussent à des contraintes* : www.liberation.fr/france/2019/09/20/dans-la-lutte-climatique-les-francais-poussent-a-des-contraintes_1752640
- 82 La Croix (2019) *Quand les grandes banques s'engagent à verdifier la finance* : www.la-croix.com/Economie/Entreprises/Quand-grandes-banques-sengagent-verdifier-finance-2019-09-22-1201049230?utm_term=Autofeed&utm_medium=Social&utm_source=Twitter#!#Echobox=1569170634
- 83 La Tribune (2019) *Le risque climatique mal intégré par les banques et assureurs selon le superviseur* : www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/le-risque-climatique-mal-integre-par-les-banques-et-assureurs-selon-le-superviseur-831731.html
- 84 Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, Ministère de l'Économie et des Finances, Autorité des marchés financiers, Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (2019) *Bilan de l'application des dispositions du décret n°2015-1850 du 29 décembre 2015 relatives au reporting extra-financier des investisseurs* : www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/677780aa-0aac-42bb-a144-37f942cd738d/files/b290fb4b-da2c-4750-99d4-3841e71d1fe8
- 85 *Climate Finance Action Plan* de la France au UNSG, page 15.

- 86** Klimaat-akkoord (2019) *Le secteur financier signe un accord sur le climat* : www.klimaataakkoord.nl/actueel/nieuws/2019/07/10/financiele-sector-ondertekent-klimaataakkoord
- 87** Les Amis de la Terre France, Oxfam France et Réseau Action Climat (2019) « *Cachez ces fossiles que l'on ne saurait voir – Trois institutions financières publiques à l'épreuve de l'Accord de Paris* » : https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2019/07/Rapport-Cachez-ces-fossiles_FINAL.pdf
- 88** *Les Echos* (2019) *Pourquoi les banques d'investissement ne peuvent pas se passer des énergies fossiles* : www.lesechos.fr/finance-marches/banque-assurances/pourquoi-les-banques-dinvestissement-ne-peuvent-pas-se-passer-des-energies-fossiles-1140367
- 89** *The Guardian* (2015) *Carney Warns Of Risks From Climate Change* : www.theguardian.com/environment/2015/sep/29/carney-warns-of-risks-from-climate-change-tragedy-of-the-horizon
- 90** *The Guardian* (avril 2019) *Mark Carney tells global banks they cannot ignore climate change dangers* : www.theguardian.com/environment/2019/apr/17/mark-carney-tells-global-banks-they-cannot-ignore-climate-change-dangers
- 91** IEEFA (2019) *BlackRock's Fossil Fuel Investments Wipe us 90 billion In Massive Investor Value Destruction* : <http://ieefa.org/ieefa-report-blackrocks-fossil-fuel-investments-wipe-us90-billion-in-massive-investor-value-destruction/>
- 92** ACPR (2019) *Les assureurs français face au risque de changement climatique* : https://acpr.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/as_102_risque_climatique_assurances_fr.pdf
- 93** *Les Echos Investir* (2019) *La compagnie d'électricité suspectée d'avoir provoqué l'incendie en Californie chute en Bourse, -60 % en deux jours* : <https://investir.lesechos.fr/actions/actualites/la-compagnie-d-electricite-suspectee-d-avoir-provoque-l-incendie-en-californie-chute-en-bourse-de-60-en-deux-jours-1878621.php>
- 94** Oil Change International (2019) *Burning the Gas 'Bridge Fuel' Myth* : <http://priceofoil.org/content/uploads/2019/05/gas-myth-2-pager-final-web-r2.pdf>
- 95** *Les Echos* (2019) *Électricité : les énergies renouvelables sont de plus en plus compétitives* : <https://www.lesechos.fr/industrie-services/energie-environnement/electricite-les-energies-renouvelables-sont-de-plus-en-plus-competitives-1146277>
- 96** SSP Global (2019) *Europe's 50 largest banks by assets* : www.spglobal.com/marketintelligence/en/news-insights/trending/7NsXjB8GspSSHkvFOLgYA2
- 97** PIB de la France pour 2018. Insee (2019) : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4161181>
- 98** Bruno Le Maire (2018) *Discours au Climate Finance Day* : <http://discours.vie-publique.fr/notices/183002435.html>
- 99** Association française des sociétés financières, Association française de la gestion financière, Fédération bancaire française, Fédération française de l'assurance, France Invest, Paris Europlace et *Finance for Tomorrow* (2019) *Une nouvelle étape pour une finance verte et durable* : www.paris-europlace.com/fr/news/la-place-financiere-de-paris-se-mobilise-pour-franchir-une-nouvelle-etape-en-faveur-dune
- 100** Ministère de l'Économie et des Finances (2019) *Une nouvelle étape pour verdier le système financier* : https://minefi.hosting.augure.com/Augure_Minefi/r/ContenuEnLigne/Download?id=64AC3C5F-85CA-409C-8E9E-89AD5619B709&filename=1313%20-%20Une%20nouvelle%20étape%20pour%20verdier%20le%20système%20financier.pdf
- 101** Les Amis de la Terre France (2019) *Rejet de la proposition de loi épargne et climat, les députés déconnectés* : www.amisdelaterre.org/Rejet-de-la-proposition-de-loi-epargne-et-climat-les-deputes-deconnectes-de-l.html
- 102** Les Amis de la Terre France (2019) *Climat, BNP Paribas Asset Management montre la voie* : www.amisdelaterre.org/Climat-BNP-Paribas-Asset-Management-montre-la-voie.html
- 103** Les Amis de la Terre France (2019) *Sortie du charbon, Crédit Agricole montre la voie* : www.amisdelaterre.org/Sortie-du-charbon-Credit-Agricole-montre-la-voie-les-autres-banques-a-la-traine.html
- 104** Les Amis de la Terre France (2019) *Sortie du charbon, La Banque Postale Asset Management emboîte le pas à Crédit Agricole* : www.amisdelaterre.org/Sortie-du-charbon-La-Banque-Postale-Asset-Management-emboite-le-pas-a-Credit.html
- 105** Les Amis de la Terre France (2019) *Sortie du charbon, Société Générale rate son tir* : www.amisdelaterre.org/Sortie-du-charbon-Societe-Generale-rate-son-tir-a-quand-une-regulation-de-la.html
- 106** Emmanuel Macron (2019) *Séance d'ouverture du sommet de l'ONU sur le climat* : www.elysee.fr/emmanuel-macron/2019/09/23/seance-douverture-du-sommet-de-lorganisation-des-nations-unies-sur-le-climat
- 107** Répertoire des représentants d'intérêts de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (consulté le 25 octobre 2019) : www.hatvp.fr/le-repertoire/. Pour certaines banques, les chiffres déclarés par différents filiales ont été agrégés.
- 108** *Mediapart* (2013) *Le plan de carrière emblématique d'une oligarque de Bercy* : www.mediapart.fr/journal/france/131213/le-plan-de-carriere-emblematisque-d-une-oligarchie-de-bercy. L'essentiel des informations mentionnées dans cette section provient des profils LinkedIn des intéressés ou de leurs fiches biographiques sur les sites de leurs organisations.
- 109** AMF (2019) *Commission Climat et finance durable* : www.amf-france.org/L-AMF/Commission-climat-et-finance-durable/Presentation?#title_paragraph_2
- 110** ACPR (2019) *Décision du collège de supervision n° 2019-C-39* : https://acpr.banque-france.fr/sites/default/files/media/2019/10/15/20191015_decision_2019-c-39_cc_climat.pdf
- 111** Le charbon, les sables bitumineux, les pétroles et gaz de schiste, les forages en eaux très profondes, les forages en région arctique, le gaz naturel liquéfié.
- 112** Le charbon, les sables bitumineux, les pétroles et gaz de schiste, les forages en eaux très profondes, les forages en région arctique, le gaz naturel liquéfié.

La colossale empreinte carbone des banques : une affaire d'État



Les Amis de la Terre France sont une association de protection de l'Homme et de l'environnement, à but non lucratif, indépendante de tout pouvoir politique ou religieux.

Créée en 1970, elle a contribué à la fondation du mouvement écologiste français et à la formation du premier réseau écologiste mondial. En France, les Amis de la Terre forment un réseau de groupes locaux et affiliés autonomes, qui agissent sur la base d'un engagement commun en faveur de la justice sociale et environnementale.

> www.amisdelaterre.org



@amisdelaterre



amisdelaterrefrance



Oxfam France est membre de la confédération Oxfam, une organisation internationale de développement qui mobilise le pouvoir citoyen contre la pauvreté. Elle travaille dans plus de 90 pays afin de trouver des solutions durables pour mettre fin aux injustices qui engendrent la pauvreté.

En France, Oxfam mène depuis 30 ans, des campagnes de mobilisation citoyenne et de pression sur les décideurs politiques. Elle contribue également aux actions humanitaires d'urgence et aux projets de développement du réseau, en collaboration avec des partenaires et des alliés dans le monde entier.

> www.oxfam.org



@oxfamfrance



OxfamFrance